Constituante
Verfassungsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

# Séance du mercredi 29 avril 2019 – matin

# Sitzung vom Mittwoch, 29. April 2019 – Vormittag

Présidence: Jean Zermatten, président du Bureau transitoire

Ouverture de la séance / Eröffnung der Sitzung: 29.04.2019, 09h00

*Ordre du jour / Tagesordnung:*

**1.** Overture de la séance - allocution du Président
Eröffnung der Sitzung - Ansprache des Präsidenten

**2.** Nomination de quatre scrutateurs-trices ad hoc
Ernennung von vier Ad-hoc-Stimmenzählern

**3.** Examen du projet de Règlement de la Constituante
Behandlung des Reglementsentwurfs des Verfassungsrats

**1.** Overture de la séance - allocution du Président

Eröffnung der Sitzung - Ansprache des Präsidenten

**Le président**

Chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs les représentants des médias, Mesdames et Messieurs qui occupez la tribune du public, bienvenue. J'ai l'honneur d'ouvrir cette première, cette deuxième séance plénière de la Constituante du canton du Valais selon l'ordre du jour que vous avez reçu avec les documents annexés.

Je commence immédiatement par mon allocution qui sera brève. Tout d'abord vous exprimer le grand honneur de pouvoir ouvrir cette séance, surtout de former mes meilleurs voeux pour qu'elle soit constructive et dynamique. Je sais que nous piaffons tous d'impatience de pouvoir nous lancer dans le travail substantiel et thématique qui nous attend, mais nous devons auparavant nous acquitter de quelques tâches d'organisation, afin que le train Constituante puisse avancer avec sûreté sur de bons rails. C'est ainsi qu'aujourd'hui, nous avons une double mission, celle d'adopter le projet de règlement de la Constituante, puis d'élire le secrétaire général de notre organisation. Le 5 juin 2019, dans notre troisième plénière, nous procéderons à la désignation de tous les organes. Et dès le 6 juin, nous comptons bien voir les commissions thématiques se mettre à l'ouvrage. Depuis la séance constitutive et la désignation du bureau transitoire, ce dernier a tenu 9 séances pour préparer le travail de ce jour, et déjà partiellement le travail du 5 juin. Je tiens à remercier très sincèrement mes 12 collègues qui n'ont pas compté leurs heures pour que nous puissions vous présenter un projet de règlement détaillé, raisonnable, basé sur la proposition du Conseil d'Etat, mais avec un certain nombre de modifications et des propositions novatrices. Dans l'ensemble, même si nous avons reçu 121 propositions d'amendement, ce projet a été bien reçu par vous-mêmes et les groupes et mouvements politiques ont eu la sagesse de faire des prises de position collectives, ce qui a facilité grandement notre tâche, merci à vous. Nous les examinerons en détail plus tard.

Chères et chers collègues, nous avons un privilège extraordinaire, celui de rédiger une nouvelle constitution pour notre canton. Ce mot privilège je l'ai lu sous la plume de 3 anciens présidents de constituantes romandes. Il n'est pas galvaudé. Nous devons dès lors tout mettre en œuvre pour que notre travail, aujourd'hui et dans les 4 années à venir, s'élève au-dessus des querelles partisanes, cherche des solutions innovantes pour notre canton tout en respectant notre culture, nos traditions, notre patrimoine. C'est évidemment un défi de taille et je suis persuadé qu'avec de la bonne volonté, avec de l'ouverture, avec de la tolérance et aussi avec de l'audace, nous mènerons cette tâche à bien.

« Gloire au pays où l'on parle, honte au pays où l'on se tait », cette phrase de Georges Clémenceau, je vous la dédie en ce premier jour de débat, en espérant une parole féconde, non trop répétitive, ni trop muselée, et avec, lorsqu'il le faut, l'audace nécessaire.

Je vous remercie de votre attention pour cette allocution d'ouverture.

Je passe au point 2 de l'ordre du jour, qui est la désignation des scrutateurs en accord avec le bureau transitoire et avec les chefs de groupe.

**2.** Nomination de quatre scrutateurs-trices ad hoc

Ernennung von vier Ad-hoc-Stimmenzählern

**Le président**

Une demande de parole de Monsieur, je m'interromps avant la désignation des scrutateurs, de Monsieur le Constituant Cipolla.

Monsieur Cipolla, vous avez la parole.

**Cipolla Jean-Dominique**, membre de la constituante, UDC

Je ne sais pas quand vous avez reçu les derniers documents nécessaires à des débats sereins. Je ne sais pas quand vous avez reçu certains éléments indispensables pour procéder à une élection. Toutefois, Monsieur le président, vous nous avez communiqué à plusieurs reprises dans vos envois que vous entendiez jusqu'au point 4 de l'ordre du jour d'aujourd'hui vous référer au règlement du Grand Conseil. Or, en parcourant ce règlement, j'ai constaté à l'article 73 a., à propos des documents de session, l'alinéa 2 qui précise : au plus tard 20 jours avant le début de la session, tous les documents sont envoyés aux députés par voie électronique.

Pour des débats sereins, comme je l'ai dit tout à l'heure, il est à notre avis indispensable d'avoir tous les documents. Le règlement est important puisque, pendant 4 ans, il va nous régir et il sera applicable en tous points. Je pense donc que pour étudier normalement les amendements qui ont été déposés par les groupes qui siègent au Grand Conseil, pour connaître le sort qui leur a été fait par le bureau transitoire, il était indispensable que nous ne recevions pas à 18h02 vendredi passé ces documents. A notre avis, c'est un peu tard.

Par ailleurs, vous avez signifié que dans le bureau de la Constituante, nous aurions eu la possibilité d'obtenir certains documents, notamment les procès-verbaux du bureau transitoire et je constate, j'ai constaté, et plusieurs d'entre nous l'ont constaté, que malheureusement Madame Anja Hofer ne possédait aucun des documents en question. L'article 18 du règlement prévoit que tous les documents qui ont servi au fonctionnement du bureau transitoire et toutes les opérations effectuées depuis l'élection doivent être consultables au bureau transitoire. Si on ne respecte pas les règles de base, comment respecterons-nous par la suite les autres règles, je pense que la procédure est viciée.

Par conséquent, me référant à l'article 108 du règlement, Monsieur le président, je dépose pour mon groupe, une motion d'ordre qui souhaite voir renvoyés et reportés les points 3 et 4 au mois de juin à notre prochaine session. Je vous remercie de votre attention.

**Le président**

Merci Monsieur Cipolla d'avoir pris note de cette motion d'ordre.

J'ouvre la discussion sur cette motion d'ordre. Qui souhaite s'exprimer ?

Monsieur Gaël Bourgeois.

**Bourgeois Gaël**, membre de la constituante, AdG

Monsieur le Président, chères et chers collègues, je vais anticiper du coup un petit peu l'entrée en matière qui était prévue toute à l'heure. Je souhaitais relever la qualité du travail qui avait été fourni au bureau transitoire jusqu'à présent, la collaboration qui fut celle des différents membres, des différents partis, des différents mouvements qui ont composé le bureau transitoire et je regrettais une certaine forme d'obstruction à certains travaux. Je crois qu'on en a là le meilleur exemple aujourd'hui. Je pense qu'on ne peut que regretter évidemment. Naturellement nous devons avancer, on peut continuer à repousser évidemment les travaux, on peut se dire qu'on commence cet automne peut-être avec les premières commissions. Je crois qu'il faut être un petit peu sérieux, il faut qu'on aille de l'avant. Il y a un gros travail qui a été fait que ce soit pour le point 4 sur la nomination du secrétaire général, comme sur le point 3 du règlement. Nous avons discuté, vous aviez un représentant dans ce bureau transitoire, charge à lui également de vous informer régulièrement sur l'avancée de ses travaux. Il était naturellement autorisé à le faire et je pense que l'entier des groupes l'ont fait ici. Si, malheureusement, votre représentant ne l'a pas fait, et bien nous le regrettons, j'imagine que vous le regrettez aussi. Tous les groupes se sont réunis entre hier, entre ce matin, tout le monde a pu discuter et trouver des solutions. Je pense que le groupe UDC du Valais romand, s'il l'entend et s'il le souhaite, aurait également pu trouver ces solutions-là. Nous rejetons évidemment cette motion d'ordre.

**Le Président**

La parole est ouverte.

La discussion continue sur la motion d'ordre, Monsieur Jean-François Lovey.

**Lovey Jean-François**, membre de la constituante, AC

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'entends bien les propos du représentant des constituants UDC, si je comprends tout à fait les regrets quant à l'étroitesse des délais d'analyse et d'examen qui nous ont été accordés, je tiens à insister sur le fait qu'il y a un peu plus de 340'000 Valaisans et Valaisannes qui nous observent dès aujourd'hui, qui se demandent depuis l'élection de la Constituante, ce que nous pouvons bien faire et qui auraient beaucoup de peine à comprendre que nous sommes réunis aujourd'hui pour décider de nous réunir une prochaine fois.

Je propose donc, avec tout le respect qui lui est dû, que nous repoussions la motion d'ordre déposée toute à l'heure.

**Le président**

La discussion continue

**Perroud Bruno**, membre de la constituante, UDC

Monsieur le Président, chers collègues, je veux apporter un petit complément d'information et d'appui à notre chef de groupe.

C'est vrai que lorsqu'on met en place un règlement, lorsqu'on met en place la nomination d'un secrétaire général, il nous paraît important de se donner du temps pour pouvoir décider en connaissance de cause. Et la discussion que nous avons actuellement, c'est une discussion en lien avec la confiance ou de la défiance. Actuellement et factuellement, nous avons reçu, tous ici officiellement, vendredi soir à 18 heures, un mail contenant tous les amendements traités par le bureau transitoire. Vendredi soir à 18 heures. La centaine d'amendements. Comment voulez-vous que les groupes puissent, pendant un week-end, s'organiser à l'interne, et aussi consulter d'autres groupes sur des sujets qui sont très importants ? Et ça les Valaisans et Valaisannes doivent être aussi au courant. Les règles fixées par le règlement du Grand Conseil stipulent que nous avons 20 jours pour recevoir ces documents afin de les traiter, donc un, pas respecté.

Point deux : Election. Election, enfin nomination au niveau de notre secrétaire général. J'ai envoyé un mail, il y a une dizaine de jours au secrétariat de la Constituante. J'ai demandé de pouvoir consulter les documents en lien avec les PV des séances du bureau transitoire. J'ai demandé de pouvoir consulter la liste des personnes qui avaient postulé à tous les postes et j'ai demandé aussi de voir les PV des séances du groupe de travail qui a auditionné ces personnes. Je pense que c'est la moindre des choses que nous constituants, avant de choisir le personnel, nous puissions comprendre les qualité des gens, le fonctionnement du choix de la sélection. Je me suis rendu vendredi matin, donc vendredi matin passé au bureau, qu'est ce que j'ai vu : à ma disposition un seul PV, celui du 13 mars. Qu'est ce que j'ai vu en termes de dossiers de candidature : un seul dossier de candidature concernant Monsieur Robyr, aucun PV de séance pour les auditionnés, aucune liste des candidats qui ont fait des postulations, et non plus rien au niveau du choix, parce que quand on fait une postulation on a aussi besoin d'avoir le cahier des charges et les critères et au moins un fichier dans lequel on note les gens dans leur appréciation, rien du tout. Idem pour tout ce qui concerne les collaborateurs scientifiques. Alors, en termes de transparence, je suis désolé, il n'y en a pas. J'appellerais ça plutôt une forme de manipulation. Est-ce que c'est lié à l'ignorance, la jeunesse de ce bureau transitoire, je ne sais pas, mais je trouve dommage.

Troisième point de nomination des scrutateurs. Je reçois hier dimanche un mail à 9h58 informant tous les membres du bureau transitoire que Monsieur Zermatten avait désigné des scrutateurs. J'ai été adressé mais en copie dans ce mail - scrutateur. Monsieur Jean, cher Jean, merci d'avoir pensé à moi, mais je n'ai été ni consulté, ni notre groupe n'a été consulté. Alors moi ce genre de procédure, je suis vraiment désolé, mais je trouve cela dommage. Nous sommes élus constituants, parmi nous il y a des grandes compétences dans tous les domaines et nous n'arrivons pas à accepter un règlement du Grand Conseil et le faire respecter. Je trouve cela vraiment dommage. Vraiment dommage et le message qu'on est en train de nous faire dire maintenant, c'est qu'on doit accepter toutes les décisions qui ont été faites par un petit groupe, c'est oui ou non. C'est des nominations oui ou non. En politique, au niveau de la démocratie, ça ne se passe pas comme ça. Il y a des règles, on sollicite les gens, on partage les avis et après on décide sur plusieurs choix. Ce choix n'est pas là. Donc aujourd'hui, ce Parlement, maintenant, nous allons décider si oui on fait confiance à ce mode de fonctionnement, plutôt centralisé et directif ou bien si on prend plutôt une option de démocratie où tout le monde participe. Le mot participe est important, vous le savez bien. Nous avons des possibilités de choisir et de donner ce message à la population. Merci de votre attention.

**Le président**

Merci Monsieur Perroud. Je pourrais évidemment répondre à toutes vos questions. Juste pour la dernière, puisque vous me citez nommément : l'envoi d'une proposition, pas d'une désignation de scrutateurs, a été fait hier matin à tous les chefs de groupe, au bureau transitoire, aux personnes intéressées pour éviter qu'on perde le temps que nous espérons gagner pour traiter du fond.

Une demande de parole de Monsieur Eyer.

**Eyer German**, Mitglied des Verfassungsrates, ZUK-VS

Sehr geehrter Herr Präsident, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, diejenigen unter uns, die im Grossen Rat gesessen haben oder immer noch sitzen, kennen die Regeln, die Spielregeln.

Wenn eine Kommission eine Gesetzesvorlage oder ein Reglement berät, erhält das Plenum am Vorabend oder vielleicht erst vor der Sitzung die Abänderungsanträge, die in der Kommission beschlossen worden sind. So funktioniert es im Grossen Rat, und so sollte es auch bei uns funktionieren. Also wir haben die Abänderungsanträge des *bureau transitoire* früh genug erhalten - früher als es zum Beispiel im Grossen Rat der Fall ist.

Jetzt muss man sich die Frage stellen: Was soll diese Ordnungsmotion der SVP? Es handelt sich hierbei - und das war voraussehbar -, um ein Störmanöver. Die SVP ist gegen eine Revision der Verfassung. Jetzt versucht sie, die Fristen auszureizen, damit wird die Fristen nicht einhalten können, und damit wollen sie verhindern, dass eine Verfassungsrevision zustande kommt. Das war auch absehbar, und ich stelle fest, schon in ersten Minuten der ersten ordentlichen Session beginnt dieses Störmanöver.

Wir werden selbstverständlich diese Ordnungsmotion ablehnen.

**Cipolla Jean-Dominique**, membre de la constituante, UDC

Monsieur le Président, chers collègues, je crois qu'il est important, à cette première séance de prendre de bonnes décisions.

Monsieur Gaël Bourgeois, vous avez prétendu que évidemment, on peut se réunir entre vendredi soir et le dimanche matin. D'accord, j'en conviens, nous n'avons pas tous la chance de travailler pour un parti et d'avoir que le parti comme activité et défendre les dames. Il y a chez nous, dans le Volkspartei, des gens du peuple qui, en général, le vendredi soir quand ils rentrent

du boulot, ils n'ont pas envie de se coltiner encore la centaine d'amendements traités par le bureau transitoire. Quant à Monsieur Lovey, je sais, tout le monde sait, les Valaisans nous attendent, vous attendent spécialement vous d'ailleurs, pour qu'on avance dans les travaux, mais si on part mal, si le démarrage est mal réussi, je pense que le travail de notre noble assemblée va en être perturbé. Alors bien sûr, les Valaisans attendent que l'on bosse mais ils veulent aussi du sérieux dans le travail et c'est la raison pour laquelle je maintiens la motion d'ordre déposée tout à l'heure.

**Clerc Damien**, membre de la constituante, PDC

Je suis obligé de prendre une fois la parole pour éviter le ping-pong droite-gauche et j'essaye d'attraper la balle milieu. Sur le fond, je ne peux que vous rejoindre et vous entendre. On ne peut qu'améliorer notre manière de travailler et performer nos maladresses, c'est vrai et c'est peut-être le signe d'une assemblée un peu plus citoyenne finalement. Ceci dit, moi je vous propose une alternative, c'est de surfer sur notre maladresse, parce que finalement les débats c'est maintenant que nous devons les mener. C'est maintenant que nous devons avoir des vraies discussions de fond. C'est maintenant que nous devons avoir un esprit ouvert et prêt à appuyer sur le bouton librement et voter chacun selon sa conscience. C'est maintenant qu'on peut montrer aux Valaisans que la culture politique change et qu'on est capable ensemble de discuter, rien n'est décidé. Nous devons décider les choses maintenant ensemble.

Dernier point, une chose que je voulais aussi souligner c'est que, au-dessus du règlement, bien sûr c'est très important le règlement, mais au dessus du règlement, ce qui va faire la qualité de notre Constituante, c'est la qualité des personnes, c'est l'engagement des personnes, c'est notre confiance mutuelle. C'est pourquoi je souhaite que nous essayions cet exercice ensemble dès aujourd'hui.

**Le président**

Merci beaucoup, la parole n'est plus demandée, je vous propose donc…

Pardon, Monsieur Cyrille Fauchère

**Fauchere Cyrille**, membre de la constituante, UDC

Monsieur le Président, chers collègues, merci. Alors l'accusation est facile : obstruction, et il ne suffit pas de la répéter en allemand, à peu de mots près différents, pour qu'elle porte son poids.

Ce qui importe ici et j'entends aussi ce que vient de dire Monsieur le Constituant Clerc, ce qui importe ici, c'est vraiment l'état d'esprit dans lequel on travaille. Oui, nous sommes une assemblée citoyenne, y compris les anciens et actuels députés. Oui nous faisons des erreurs et nous allons les assumer et continuer en les réparant. Mais il s'agit de construire sur du solide. Il s'agit de construire sur des bases pertinentes et crédibles vis-à-vis de l'ensemble de nos concitoyens. Alors c'est vrai, c'est vrai, les amendements on peut les traiter, couché dans son lit avec la lampe de chevet, c'est vrai, on peut se lever un peu plus tôt lundi matin. Mais le point central de toute cette histoire, c'est ce qu'a relevé mon collègue Bruno Perroud, c'est qu'on se revendique d'un règlement pour en faire un autre et tout en se revendiquant dudit règlement, on commence par le violer crassement. On n'a pas de procès-verbaux, on n'a pas de listes de candidats, on ne connaît pas le profil de ces personnes. On connaît vaguement la composition des gens qui ont auditionné ces personnes en parfois se récusant, parfois en ne se récusant pas. C'est ça le problème Mesdames et Messieurs, il s'agit de la crédibilité, la question de l'obstruction, elle est secondaire parce que vous nous poussez à réagir, vous nous poussez à répondre. On ne pensait pas au premier point de l'ordre du jour être 3 sur les 14 à devoir prendre la parole.

Il en va de la crédibilité du travail que nous faisons. Le règlement, c'est la base du travail de la Constituante et la Constitution sera la base de l'avenir de ce canton. Je vous remercie.

**Le président**

Merci, si la parole n'est pas demandée, je passe au vote. Alors vous avez la motion UDC présentée par le Constituant Cipolla, de reporter notre séance d'aujourd'hui à la séance de juin. Et vous avez la position, évidemment des autres et celle du bureau, de ne pas le faire puisque le bureau vous a convoqués aujourd'hui, avec peut-être toutes les faiblesses que vous avez soulevées, mais avec des intentions qui sont très claires et que j'ai expliquées tout à l'heure qui sont celles de mener à bien ce projet de Constituante pour notre canton. Alors ceux qui sont d'accord avec la motion d'ordre appuient sur le bouton rouge, ceux qui sont contre...., pardon. J'avais reçu des instructions que la position de la Constituante était toujours verte, du bureau transitoire était toujours verte. Donc oui, c'est vert, alors ceux qui sont pour la motion d'ordre appuient sur le vert. Ce qui sont contre appuient sur le rouge. On peut également évidemment s'abstenir. Alors le résultat, est-ce qu'il est terminé ?

Alors, nous avons un résultat terminé qui est de 102 contre un. Ok le résultat est 103 contre la motion d'ordre, 20 pour et 2 abstentions. Nous sommes 125 présents. Donc la motion d'ordre est refusée.

Je continue l'ordre du jour. Nous sommes au point sur la nomination de 4 scrutateurs ou scrutatrices et d'un chef du bureau de vote. J'ai fait la proposition hier à tous les membres du bureau transitoire, à tous les chefs de groupe et aux personnes qui étaient concernées, notamment en leur donnant leur nom et j'ai proposé la composition suivante, d'avoir Monsieur Felix Ruppen, vice-président, comme chef du bureau de vote. Les 4 scrutateurs suivants : pour la travée de droit, vue du podium, j'avais proposé Monsieur Bruno Perroud. L'UDCVr et le SVPO ont consolidé et proposé le nom de Monsieur Marc-Antoine Genolet. Pour la travée du centre-droit, j'ai proposé Madame Noémie Pernet du VLR. Pour la travée du centre-gauche, Monsieur Florent Favre du PDCVr et pour la travée de gauche, toujours vue du podium, Madame Madeleine Kuonen-Eggo. Ces propositions, à part celle du changement de Monsieur Perroud à Monsieur Genolet ont été acceptées par les personnes qui ont été consultées. Je vous demande si vous êtes d'accord avec cette composition du bureau : Monsieur Felix Ruppen, Monsieur Marc-Antoine Genolet, Madame Noémie Pernet, Monsieur Florent Favre, Madame Madeleine Kuonnen-Eggo. Si vous êtes d'accord merci d'appuyer sur la touche... tacitement.

Je vous remercie.

**3.** Examen du projet de Règlement de la Constituante

Behandlung des Reglementsentwurfs des Verfassungsrats

**Le président**

Je passe maintenant à l'examen du projet du règlement de la Constituante. Le premier point est une discussion générale qui remplace les habituelles décisions d'entrée en matière pour les projets, mais ici comme on n'a pas le choix que celui d'entrer en matière, j'ai proposé d'avoir une discussion générale, c'est-à-dire de permettre à chacun des groupes de s'exprimer d'une manière générale sur ce projet avant que nous entrions dans l'examen de détail. Pour cette discussion, chaque groupe, chaque chef de groupe dispose de maximum 10 minutes.

Alors je commence par Monsieur Jean-Daniel Nanchen.

**Nanchen Jean-Daniel**, membre de la constituante, LES VERTS

Monsieur le Président, chères et chers collègues. Merci aux représentantes et représentants du bureau transitoire pour leur important travail de réflexion sur la proposition de règlement de cette Constituante. Nous pensons que ce règlement, certes classique, nous permettra de travailler efficacement. Nous saluons tout particulièrement la proposition de travailler en 10 commissions. Ce découpage met en avant des thématiques ciblées avec des domaines

logiques et cohérents entre eux. Cette répartition nous semble équitable et efficace. Les 3 commissions intitulées Tâches de l'Etat ne seront pas de trop pour prendre en compte les nombreux enjeux auxquels notre canton sera confronté, qu'ils soient économiques, territoriaux ou sociaux. La proposition de 10 commissions composées de 13 membres donnera également à chacune et chacun la possibilité de participer activement aux débats et favorisera une écoute véritable.

Les Verts et Citoyens sont également favorables à la mise en place d'un collège présidentiel, comme proposé dans le règlement et comme défini dans les amendements interpartis signés par Damien Clerc PDCVr, Laurence Vuagniaux Verts et Citoyens, Jean-Pierre Rey Valeurs Libérales-Radicales et Florian Evêquoz Appel citoyen. Ces amendements concernent la composition, l'organisation et les compétences du collège présidentiel, ainsi que du bureau afin de garantir une organisation optimum et véritablement représentative de toutes les forces de cette assemblée. Il est particulièrement important que le collège présidentiel soit également représentatif de la population valaisanne en genre et du point de vue linguistique. Un collège présidentiel de 4 membres, dont deux sont renouvelés chaque année, permettra une meilleure représentativité des groupes, d'assurer la continuité avec deux personnes d'année en année et donnera aux femmes plus de possibilités d'y accéder.

Soucieux d'équité, le groupe Vert et Citoyens soutiendra différents amendements, notamment le collège présidentiel, l'égalité dans les indemnités et la possibilité d'assister aux séances à distance en cas d'empêchement, sans oublier le thème du développement durable, par l'intermédiaire des thèmes transversaux et de tout ce qu'ils englobent. Le groupe des Verts et Citoyens va tout entreprendre, dans les limites du pouvoir de ses membres, pour que les discussions de fond des commissions thématiques soient tournées vers un avenir en grand changement, progressiste, moderne et audacieux, pour un bien commun, contemporain et surtout pour nos enfants et leurs descendants. Nous nous engagerons durant ces 4 années à rappeler que, dans cet environnement écologique très fragilisé, toutes les décisions prises devront être durables, c'est à-dire tenir compte de leur portée environnementale, sociale et économique. En conclusion, le groupe des Verts et Citoyens soutient ce règlement dans son ensemble et après avoir réglé ces aspects formels durant ces deux séances plénières, est impatient d'entrer enfin dans le vif du sujet et de lancer le débat avec des confrontations d'idées saines et constructives. Nous vous remercions pour votre écoute.

**Le président**

Merci Monsieur Nanchen.

Je donne la parole à Monsieur Gaël Bourgeois pour le Parti Socialiste et Gauche citoyenne.

**Bourgeois Gaël**, membre de la constituante, AdG

Monsieur le Président, chères et chers collègues, le groupe Socialiste et Gauche citoyenne, comme je l'ai dit toute à l'heure, salue les travaux qui ont été menés jusque-là.

Je salue, à titre personnel, également l'ambiance que j'ai trouvée fort différente des travaux habituels du Grand Conseil et je pense qu'on peut s'en réjouir. J'espère que cette qualité de collaboration entre les partis, entre les mouvements se poursuivra au fil du temps et lorsque nous aborderons évidemment des questions parfois plus sensibles sur le fond idéologique par rapport à ce règlement. Le groupe regrette malgré tout certaines fuites également qui ont déjà eu lieu dans la presse ou dans certains blogs à tendance pamphlétaire, mais le peu d'amendements qui résulte du groupe Socialiste et Gauche citoyenne n'est en rien dû à un manque de travail ou à un désintérêt de celui-ci pour ledit règlement, mais bien la preuve d'une satisfaction marquée quant au travail fourni par le bureau transitoire. Alors oui, le bureau transitoire a pris du temps, il a pris du temps pour trouver ses marques, pour trouver un modus vivendi. La Constituante a dû

attendre dans son ensemble que ces travaux avancent, mais le groupe Socialiste et Gauche citoyenne se réjouit aujourd'hui de lancer officiellement ces travaux pour que nous puissions aller de l'avant et effectivement construire ensemble cette belle aventure pour une nouvelle Constitution valaisanne. Nous entrons évidemment en matière, même si nous n'avons pas le choix, mais sachez que nous soutenons dans l'ensemble le règlement tel que proposé.

**Le président**

Merci Monsieur Bourgeois. La parole est à Monsieur German Eyer pour Zukunft Wallis.

**Eyer German**, Mitglied des Verfassungsrates, ZUK-VS

Geschätzte Kolleginnen, Geschätzte Kollegen, das Übergangsbüro hat während beinahe 4 Monaten an diesem Reglement gearbeitet - das scheint auf den ersten Blick lange zu sein. Es ist auch lange, aber das ist der Preis unserer direkten Demokratie, da mahlen die Mühlen etwas langsamer.

Heute geht es unserer Ansicht nach um 3 wesentliche Punkten in diesem Reglement. Es geht um das Präsidium, die Präsidialbehörde. Wie wird die zusammengesetzt? Wie wird die gewählt? Es geht im zweiten Punkt um die Kommissionen. Wie viele Kommissionen brauchen wir? Und es geht drittens auch um die Gleichstellung zwischen Mann und Frau in den diversen Gremien.

Zum ersten Punkt zum Präsidium, da ist unsere Position eigentlich diejenige, dass das Präsidium immer wieder gewählt werden müsste, also das nicht einfach 4 Mitglieder automatisch für 4 Jahre gewählt werden, und die sich dann selber konstituieren. Aus demokratischen Gründen finden wir diese Variante nicht sehr gut. Wir können aber mit der Variante leben, wie sie jetzt vorliegt, wie sie vom Büro auch angenommen worden ist.

Bei der Anzahl Kommissionen ist der Vorschlag bei 10 Kommissionen. Es gibt Vorschläge von 6 oder 7 Kommissionen. Bei 6 oder 7 Kommissionen sind wir der Ansicht, dass diese Kommissionen viel zu gross werden, dass kleinere Kommissionen gewährleisten, dass Debatten stattfinden, dass sich alle Kommissionsmitglieder miteinbringen können. Bei Kommissionen mit 19, 20 oder 21 Mitgliedern besteht die Gefahr, dass das ein Kopfnicker-Club wird.

Und beim dritten Punkt, bei der Gleichstellung, bei der Parität zwischen Mann und Frau in den diversen Gremien, da sind wir selbstverständlich dafür. Meine Fraktion besteht aus 6 Mitgliedern, davon sind 4 Frauen und 2 Männer, und schon nur aufgrund dieses Verhältnisses sind wir natürlich für die Gleichstellung zwischen Mann und Frau, damit wir auch zum Zuge kommen.

Wir haben noch einen Punkt eingelegt in Bezug auf die Interessen, dass die Mitglieder des Verfassungsrates ihre Interessen offen legen müssen. Das Büro hat jetzt eine abgeänderte Formulierung eingegeben. Die unterstützen wir selbstverständlich. Aufgrund der Transparenz sind wir dafür, dass effektiv wir alle unsere Interessen offen legen müssen, dass wir, aber auch die Öffentlichkeit sieht, welche Interessen wir vertreten.

In diesem Sinne sind wir natürlich auch für Eintreten auf dieses Reglement. Danke schön.

**Le président**

Merci Monsieur Eyer, la parole est à Monsieur Cipolla pour l'UDCVr.

**Cipolla Jean-Dominique**, membre de la constituante, UDC

Monsieur le Président, chers collègues, le groupe UDC du Bas-Valais a examiné attentivement les documents soumis, malgré les importants retards dans leur transmission.

Le projet de règlement de la Constituante, le rapport du bureau transitoire y relatif ont été étudiés malgré tout. Aussi, notre groupe félicite chaleureusement les membres du bureau transitoire de l'énorme travail accompli.

Il les remercie de la disponibilité qu'ils ont manifesté tout au long de ces longues semaines de rédaction studieuse et intense sur un sujet qui ne devrait pas déchaîner les passions. Quoique... Après avoir étudié les propositions du bureau transitoire, notre groupe a présenté un certain nombre d'amendements, sur lesquels nous nous réservons de revenir en détail tout à l'heure, pour ceux qui n'ont pas été acceptés, ça fera beaucoup. En ce qui concerne l'ensemble du règlement, notre attention s'est portée spécialement sur les principes développés qui ont précédé la rédaction proprement dite du règlement.

Le règlement proposé par le Conseil d'Etat nous est apparu comme une base largement suffisante pour l'élaboration d'un nouveau règlement. Il est adapté sous quelques réserves, à la situation exceptionnelle que représente pour tout un chacun une Constituante. On n'en fait pas tous les jours. A plusieurs reprises, nous proposerons explicitement de revenir au texte initial du Gouvernement.

Au niveau des principes élaborés avant la rédaction effective du règlement, notre groupe relève une volonté de faire du nouveau, en prétextant qu'il s'agit du progrès, d'un progrès immense et attendu de toute la République, Monsieur Lovey. C'est ambitieux, mais je pense que c'est aussi prétentieux. Nous en voulons pour preuve le fameux langage épicène, c'est du nouveau, c'est beau. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? A la mode vaudoise en plus. Rappelons ici que la mode, c'est ce qui se démode. On y reviendra. Les membres du groupe saluent comme il se doit la volonté exprimée par le bureau transitoire de promouvoir la transparence. J'insiste, la transparence. Nous ne pouvons que souscrire à cette déclaration de principe. Elle ne mange pas de foin, ça coûte rien. Cependant, nous apprécierons in concreto dans la pratique cette transparence, à voir donc. Quant à la participation citoyenne, que voilà un gentil programme auquel tout le monde doit donner son accord enthousiaste. C'est la démocratie dans toute sa splendeur, et pourquoi pas ? Si cela peut faire avancer la cause de la Constituante. Commençons toutefois à appliquer cette fameuse participation citoyenne dans une répartition équitable, proportionnelle, normale quoi, des membres de notre noble assemblée dans toutes les différentes présidences, vice-présidences, commissions et responsabilités y afférentes. Après on verra comment. Après cet exercice de participation citoyenne, on pourra déjà mesurer sur le terrain, cette volonté de traiter équitablement toutes les sensibilités valaisannes représentées dans cette salle.

Comme vous pourrez le constater par la suite, notre parti estime que revenir à des propositions du règlement du Conseil d'Etat a du bon. Aussi, il ne convient pas de le rejeter à priori dans les ténèbres extérieures. Bien sûr nous dira-t-on, il faut vivre avec son temps, il faut faire du neuf. Nous sommes au 21$^{ème}$ siècle que diable. Malgré tous les arguments énoncés, parfois parfaitement pertinents, nous maintenons que certaines de nos propositions d'amendement devraient permettre un fonctionnement optimal de l'assemblée constituante. C'est ce que nous devons tous rechercher avant les intérêts partisans qui ne manqueront pas de se pointer dans les débats. Enfin, il faut le dire, les propositions d'amendement que nous défendons n'engendrent pas de coûts supplémentaires significatifs pour le budget. Nous vous invitons donc, après mûre réflexion, de leur réserver un accueil favorable dans un esprit de transparence, d'ouverture et de participation citoyenne.

En terminant, je voudrais souhaiter que l'on étudie sérieusement, puisque cela n'a pas été fait jusqu'à maintenant, la possibilité d'une deuxième lecture du règlement que nous allons tout à l'heure approuver vraisemblablement.

Sur ces considérations, nous concluons que notre groupe est d'accord d'entrer en matière sur le règlement qui nous a été soumis afin que la Constituante puisse commencer tout de suite à délibérer ce sur quoi, ce pourquoi elle a été élue. La nouvelle Constitution, que toute la République attend impatiemment. Je vous remercie de votre bienveillante attention.

**Le président**

Merci Monsieur Cipolla.

La parole est à Monsieur Kevin Karlen.

**Karlen Kevin**, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Monsieur le Président, sehr geehrte Mitglieder des Verfassungsrates, im Namen der CVPO möchte ich dem Übergangsbüro unter der Leitung von Jean Zermatten für die geleistete Arbeit herzlich danken. Wir haben den Reglementsentwurf sorgfältig studiert und sind zum Schluss gekommen, dass wir zu grossen Teilen mit dem Entwurf einverstanden sind.

Im Sinne einer effizienteren Arbeitsweise hat unsere Fraktion einige wenige Änderungsanträge eingereicht, welche wir bei Bedarf gerne genauer erklären. Des Weiteren hat die Fraktion einige Zweifel betreffend der Arbeit der Bürgerbeteiligungskommission, vor allem was deren Zeit- und Kostenaufwand betrifft. Es ist wichtig, dass die Bevölkerung ihre Meinung mitteilen kann. Hierzu können Petitionen, die Vernehmlassung und die Bürgerbeteiligungskommission beitragen. Letztendlich liegt es aber am Verfassungsrat, einen Entwurf vorzulegen.

Unsere Skepsis gilt auch in Bezug auf Artikel 61, die Varianten. Wir können uns nicht vorstellen, wie das Volk etwa zu mehr als 2 Varianten befragt werden sollte. Grundsätzlich muss der Verfassungsrat alles daran setzen, dem Volk mit möglichst breiter Unterstützung einen einzigen Entwurf vorzulegen.

Wir nehmen auch zur Kenntnis, dass der Verteilungsschlüssel für die thematischen Kommissionen, der nicht besprochen wurde im Büro, am 7. Mai besprochen wird.

Und abschliessend möchte die CVPO-Fraktion ihre Bereitschaft mitteilen, mit allen politischen Gruppen konstruktiv zusammenzuarbeiten, um den Stimmbürgerinnen und Stimmbürgern fristgerecht einen zeitgemässen und zukunftsorientierten Verfassungsentwurf vorlegen zu können.

Vielen Dank.

**Le président**

Merci beaucoup Monsieur Karlen.

La parole est à Monsieur François Genoud pour le VLR.

**Genoud François**, membre de la constituante, VLR

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues constituants, le groupe VLR au nom duquel je m'exprime se réjouit de l'important travail réalisé durant ces mois par le bureau transitoire et l'en remercie sans hypocrisie. Mais il se réjouit aussi que celui de l'assemblée constituante commence enfin.

Nous souhaitons vivement que l'examen et l'adoption définitive du règlement à l'ordre du jour de ce 29 avril se fasse dans un esprit marqué d'une large transparence et d'un dialogue ouvert entre les groupes et mouvements politiques. Nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à nous concentrer sur les articles et les amendements touchant les questions essentielles. L'objectif étant d'aboutir aujourd'hui encore au consensus indispensable à disposer d'un bon outil de travail et praticable par tous. Nous savons bien que parfois, le diable se cache dans les détails, mais il nous importe de ne pas vilipender vos et nos énergies à de vaines discussions et de nous entendre rapidement sur un langage compréhensible pour le plus grand nombre. Ainsi, devra-t-il en être aussi lorsque nous passerons à la rédaction de la nouvelle Constitution proprement dite. L'accueil favorable du peuple souverain restant l'examen final à ne pas rater. L'indispensable recherche du consensus est un exercice difficile, nous le savons tous, et le juste milieu est souvent tellement

pointu qu'on ne peut pas s'asseoir dessus. Mais le groupe VLR veut travailler avec patience et détermination pour toujours rechercher dans cette exceptionnelle démarche de la Constituante, le rassemblement des forces et des ressources, le compromis et les meilleures solutions. Tout cela au service des habitants du canton qui trouveront dans le futur cadre légal les liant à l'Etat, à leur Etat et à leur collectivité publique, de quoi vivre et travailler avec liberté en prenant leur responsabilité et en assurant la solidarité digne d'une société prête pour le 21ème siècle.

Merci de votre attention.

**Le président**

Merci Monsieur Genoud. La parole est maintenant à Monsieur Michael Kreuzer pour le SVPO.

**Kreuzer Michael**, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Herr Präsident, geschätzte Damen und Herren, eine Verfassungsrevision mit Vernunft und mit Mass, eine Verfassungsrevision, die Respekt hat für unsere Werte, für unsere Geschichte, unsere Tradition und für all diese Verfassungsgrundsätze, die in unserer Verfassung festgelegt sind. Eine solche Revision wird in 4 Jahren eine Chance haben beim Volk. Wer jedoch eine Verfassungsrevolution will, wer grosse Dinge abändern will, wer die Sterne aus der Walliser Fahne streichen will, wer sogar Gott aus der Präambel weghaben will, dem kann ich jetzt schon versichern: Eine solche Revision wird in 4 Jahren vor dem Volk keine Chance haben.

Die Walliser Kantonsverfassung ist eine gute Verfassung. Es ist eine gute Verfassung und die Fraktion SVPO/Freie Wähler steht zu dieser Verfassung, und wir stehen für eine gute, aber für eine massvolle und vernünftige Revision dieser Verfassung. Und so sind wir auch für ein vernünftiges Reglement, so wie das der Staatsrat im Dezember 2018 uns vorgelegt hat. Nun, 5 Monate später haben wir einen Entwurf auf dem Tisch, der nicht mehr so gut ist wie jener vor 5 Monaten vom Staatsrat. Ich möchte kurz auf die wichtigsten Punkte unserer Fraktion eingehen, wir haben die entsprechenden Abänderungsanträge hinterlegt.

Die Bürgerbeteiligungskommission: Meine Damen und Herren, das Walliser Volk hat uns einen klaren Auftrag erteilt. Wir sollen eine Revision für diese Verfassung vorbereiten. Jeder konnte sich in diesen Verfassungsrat wählen lassen. Jeder hat die Möglichkeit, mit einer Petition seine Inputs, seine Meinungen an den Verfassungsrat zu richten. Die mit dieser Kommission vorgeschlagene Online-Plattform wird sehr sehr viele hart erarbeitete Walliser Steuerfranken verschlingen, und es wird auch natürlich eine grosse Administration und Bürokratie mit einhergehen, weil irgendjemand muss dann diese ganzen Inputs aus der Bevölkerung auch noch aufarbeiten, katalogisieren und Berichte machen und so weiter. Also das wird sehr viel Administration und hohe Kosten verursachen.

Dann zu den thematischen Kommissionen: Der Entwurf des Staatsrats sah vor, dass es 7 Kommissionen geben wird. Weil man scheinbar möglichst viel jetzt in diese Verfassung hinein packen will oder vielleicht auch um die grossen Fraktionen zu stärken, die Minderheiten eher zu schwächen oder die kleinen Fraktionen, erhöht man jetzt das auf 10 Kommissionen oder will man es erhöhen. Die Fraktion SVPO geht in eine ganz andere Richtung. Wir gehen in die gegenteilige Richtung. Wir sagen, wir präsentieren Ihnen einen Entwurf, einen Vorschlag für nur 6 Kommissionen, eine schlanke Arbeitsweise. Warum 6 Kommissionen? Wir schlagen vor, dass man den ganzen Bereich der Bürgerrechte sehr einfach löst, indem dass man sagt, die Bürgerrechte sind geregelt in der Bundesverfassung. Wir verweisen auf diese Bundesverfassung, und der Kanton Wallis garantiert die Bürgerrechte, die Volksrechte, die in der Bundesverfassung festgelegt sind, und somit kann man sogar eine Kommission weniger haben, als vom Staatsrat vorgeschlagen.

Und nun zum Schluss, zu den Vertretungen der Fraktion in diesen thematischen Kommissionen: Meine Damen und Herren, es kann nicht sein, dass auf der einen Seite die

Bürgerbeteiligung gefördert wird, eine Bürgerbeteiligungskommission, eine Online-Plattform geschaffen wird, und auf der anderen Seite will man die Kommissionen auf 10 erhöhen, damit nicht mehr alle Fraktionen in allen Kommissionen vertreten sein können. Eine Erhöhung von 7 auf 10 Kommissionen wäre somit ein klarer Angriff gegen die kleinen Fraktionen und damit eine Machtdemonstration der grossen Fraktionen, und was jedoch - und ich muss Ihnen das sagen, ich hasse es, das zu sagen - aber wenn wir sehen, was wir am Nachmittag, wenn wir die Parteizugehörigkeit des einzigen Kandidaten sehen für den Posten des Generalsekretärs, nicht weiter verwunderlich ist.

Besten Dank.

**Le président**

Merci Monsieur Kreuzer.

La parole est à Monsieur Flavio Schmid pour les Jaunes.

**Schmid Flavio**, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO

Geschätzter Herr Präsident, Werte Ratskolleginnen und Ratskollegen, Zeit ist ein kostbares Gut. Zeit wird in der Wirtschaft gleichgesetzt mit Geld. Zeit entscheidet im Sport über Sieg oder Niederlage. Zeit, so heisst es auch, ist limitiert. Der Verfassungsrat hat eine spannende, bedeutsame und zukunftsweisende Aufgabe vor sich. Der verfügbare Zeitraum für das Grossprojekt Totalrevision der Kantonsverfassung ist begrenzt. Seien wir uns dessen bewusst und konzentrieren und fokussieren wir uns so rasch als möglich auf Inhalte und Themen, die das Wallis betreffen. Es liegt in der Hand des Verfassungsrates, das Wallis der Zukunft mitzugestalten, dessen Tradition hoch zu halten und die Vielfalt zu einen und zu stärken. Die CSPO setzt sich in den kommenden Jahren im Rahmen der Totalrevision der kantonalen Verfassung für ein christliches Fundament, eine angemessene Vertretung der deutschsprachigen Minderheit und ein fortschrittliches und modernes Wallis ein. Dem Übergangsbüro gilt es an dieser Stelle für dessen Arbeit zu danken.

Das Verfassungsreglement umfasst nach aktuellem stand 90 Artikel und eine Vielzahl an Abänderungsanträgen. German Eyer hat die Schlüsselfragen richtig erkannt: Es sind dies die Zusammensetzung des Präsidiums, die Anzahl der Kommissionen. Nur geht unsere Argumentation nicht in die gleiche Richtung. Wir von der CSPO-Fraktion setzen uns für 7 Kommissionen ein. Das Zeitfenster für die Fraktionen, sich vertieft mit den am letzten Freitag erhaltenen Abänderungsvorschlägen der anderen Fraktionen auseinanderzusetzen, war gelinde gesagt äusserst knapp bemessen - da gebe ich der SVP recht. Jedoch, und nichtsdestotrotz agiert die CSPO vorwärtsgerichtet und pragmatisch und will der Verabschiedung des Reglements keine Steine in den Weg legen. Ganz nach dem Motto: Zeit ist ein kostbares Gut.

In diesem Sinne ist die CSPO-Fraktion für Eintreten.

Danke schön.

**Le président**

Merci Monsieur Schmid.

Madame Kamy May pour le PDC

**May Kamy**, membre de la constituante, PDC

Monsieur le Président du bureau transitoire, Mesdames et Messieurs les représentants du bureau transitoire, Mesdames, Messieurs les Constituants, le groupe PDCVr souhaite remercier le bureau transitoire pour le travail qu'il a accompli depuis la mi-décembre. Vous nous avez remis un projet de règlement qui alliait ouverture, indépendance et pragmatisme. Vous avez

su intégrer les valeurs de collégialité, de concordance et d'égalité. C'est d'ailleurs dans cette perspective que nous soutiendrons le pas de plus concernant le collège présidentiel à l'article 9. Le groupe PDCVr soutiendra la proposition interpartis et collégiale de Laurence Vuagniaux, Damien Clerc, Jean-Pierre Rey et Florian Evéquoz.

Nous félicitons également le bureau transitoire qui a su, grâce à la coordination de son président, rendre ce projet dans un délai raisonnable. Il est en effet important que nous puissions toutes et tous nous mettre au travail désormais afin de respecter et d'honorer la confiance et la responsabilité que la population valaisanne nous a octroyée. Nous avons le devoir d'écrire une Constitution qui puisse répondre aux défis de notre monde. Une Constitution qui puisse véritablement entamer ce 21ème siècle en considérant les exigences et les attentes de la population valaisanne. Sensibilité écologique, responsabilité envers nos [...], nouvelles technologies, droits fondamentaux et j'en passe. Ces sujets devront trouver une place dans nos discussions. Ces sujets devront trouver le temps nécessaire pour que toutes les positions aient pu se faire entendre. N'oublions pas que la Constitution devra être acceptée par le peuple valaisan. Chère constituante, cher constituant, n'oublions pas de prendre soin de la confiance qu'il nous a donnée. Se doter d'un règlement aujourd'hui est essentiel à la bonne conduite de notre travail, c'est évident. N'oublions pas cependant tous les thèmes qui nécessiteront notre attention, une attention particulière. N'oublions pas l'objectif final : doter notre canton d'une nouvelle Constitution.

Nous remercions enfin chaque représentant du bureau transitoire pour avoir su rendre un travail cohérent dans le consensus mutuel. Vous avez su vous mettre à l'écoute de vos groupes respectifs. Vous avez su les partager en séance sans négliger l'entente au sein du bureau transitoire. Dès lors, nous souhaitons que votre exemple nous guide à chaque étape de notre travail vers une nouvelle Constitution. Puissions-nous fédérer dans le respect de nos différences.

**Le président**

Merci Madame May.

Appel citoyen s'annonce, merci monsieur Lovey.

**Lovey Jean-François**, membre de la constituante, AC

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, j'ajoute la voix des 16 élus d'Appel citoyen à toutes les voix qui se sont exprimées déjà pour dire leur gratitude à l'endroit du bureau transitoire, du travail qui a été effectué et qui concilie à la fois la densité et la cohérence.

Mesdames et Messieurs, nous avons rendez-vous avec l'histoire, ça paraît peut-être prétentieux. Mais osons un moment mettre un peu d'élan et de vent dans nos voiles. Nous sommes observés à partir d'aujourd'hui. On attend de nous qu'en 4 ans, nous soyons capables de dessiner un socle où ancrer nos institutions, et dessiner également une longue vue pour mieux percevoir les lignes d'horizon. Nous devrons concilier ce qui mérite de durer avec ce qui gagne à être inventé et créé.

Certes nous sommes élus, 130, comme émanation de la démocratie représentative et nous pouvons penser ainsi représenter le Valais traditionnel ou innovant, mais surtout, et en cela Appel citoyen se manifestera régulièrement, nous croyons à la fois aux vertus de la transparence et à celles de la participation, parce que nous souhaitons que ce qui se réfléchit, s'échange ou s'imagine en ce cercle, soit régulièrement connu et discuté à l'extérieur, comme nous souhaitons en retour, entendre les vibrations de la population valaisanne, qui aurait à nous rappeler nos lacunes, nos oublis, ou ses espérances. Appel citoyens s'engage dès aujourd'hui à soutenir l'essentiel de ce qui a été proposé par le bureau transitoire dans son règlement. Il interviendra régulièrement lorsque il lui paraîtra souhaitable de clarifier le texte ou de l'amender dans le sens qui lui est cher. Il tient à des valeurs fondamentales nouvelles, entre autre au langage épicène, entre autre à la parité, entre autre à l'existence de 10 commissions, mais nous aurons l'occasion

de développer et de vous dire pourquoi. Je suis peut-être un des derniers à devoir, si ce n'est le dernier, m'exprimer dans cette partie introductive. Je vais donc si c'est possible me donner la possibilité ou le droit de la brièveté parce que le programme est dense pour la journée. Appel citoyen entre dans ces débats dès maintenant avec bienveillance, avec curiosité, et avec allégresse.

**Le président**

Merci Monsieur Lovey.

Nous avons entendu les allocutions d'introduction, sorte d'entrée en matière. Je constate que les 10 groupes se sont exprimés de manière positive par rapport à l'entrée en fonction, avec les réserves naturelles des uns et des autres qui sont d'ailleurs représentées dans les propositions d'amendement que nous avons reçues.

Je vous propose dès lors de passer au point 3 b de l'ordre jour qui est l'examen du projet de règlement de la Constituante, examen de détail... je vais donner la parole à Monsieur Evéquoz. Je vous informe que nous allons procéder par le travail de notre rapporteur Madame Mélanie Follonier et le mien mais avant que nous passions à cet examen nous avons une demande de parole de Monsieur Florian Evéquoz. Monsieur Evéquoz, vous avez la parole.

**Evequoz Florian**, membre de la constituante, AC

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du bureau transitoire, chères et chers collègues, avant que le travail de détail ne commence, j'aimerais vous rendre attentifs à un problème formel, mineur certes, mais un problème tout de même. Le 22 avril le bureau transitoire a reçu une proposition d'amendement signée par Matteo Abächerli CVPO, Laurence Vuagniaux Verts et Citoyens et moi-même Florian Evéquoz Appel citoyen. Il s'agit d'une proposition de clé de répartition concrète des sièges en commissions thématiques qui garantit la représentativité des groupes politiques. Nous proposons dans cet amendement d'en faire une annexe au règlement. Cette démarche fait écho aux préoccupations déjà exprimées de Monsieur Cipolla et d'autres personnes de garantir une représentation irréprochable des groupes politiques en commissions.

Le 23 avril à 13 heures Matteo Abächerli vous fait parvenir au nom des groupes CVPO, CSPO et, à nouveau en mon nom, une deuxième proposition sur le même sujet qui se distingue de la précédente sur un point de méthode en visant à garantir une représentation différente pour les groupes de moins de 10 membres. Ces deux amendements ont été déposés dans les délais en suivant la procédure impartie. Pourquoi avons-nous déposé ces amendements alors qu'il s'agit d'annexes, peut-être relativement techniques, sur une méthode de répartition des sièges ? Et bien dans un souci de transparence afin de permettre aux membres de la Constituante, comme pour tous les autres amendements, de prendre connaissance des propositions, d'en débattre et de se prononcer. Notez que pour simplifier le travail du bureau et de la Constituante, nous avons rédigé ces amendements en français et en allemand, nous avons fourni un exemple concret avec des explications supplémentaires, un outil excel permettant d'appliquer soi-même ces méthodes et même le lien vers un site internet permettant de simuler les résultats possibles de chacune des méthodes pour comparer leurs avantages et leurs inconvénients. Or, le 26 avril surprise, le contenu de ces deux amendements ne figure pas dans le projet de règlement consolidé et envoyé par le bureau aux membres de la Constituante. En page 74, seul le titre et les auteurs du premier amendement sont mentionnés avec le message suivant : proposition du bureau transitoire, refusé dans le sens qu'une proposition sera faite par le bureau transitoire pour le 5 juin 2019 sur la base de ce modèle et des autres modèles à disposition. En bilatéral, les membres du bureau nous informent qu'ils n'ont pas eu le temps de traiter ces amendements et qu'ils inviteront leurs auteurs à venir les leur présenter lors d'une prochaine séance, le 7 mai. Nous les remercions et nous nous réjouissons de pouvoir accepter cette invitation officielle. Par contre, nous ne trouvons pas juste

que les constituants n'aient pas été informés de la teneur exacte de ces amendements qui, dès lors, n'ont pas été traités de façon équitable par rapport aux autres amendements.

A travers cette motion d'ordre, en mon nom et celui de mes cosignataires, nous demandons donc que les amendements en question soit envoyés officiellement à tous les constituants, et qu'après le débat du bureau transitoire sur la répartition des sièges, une information officielle soit donnée à tous les constituants. Je vous remercie.

**Le président**

Merci Monsieur Evéquoz.

Je confirme ce que vous avez dit et notamment les explications qui ont été données en aparté, que le délai pour examiner ces deux méthodes de clé de répartition qui ne sont pas tout à fait identiques et qui sont relativement complexes, n'ont pas pu être examinées d'autant plus que nous avons reçu une troisième méthode de répartition provenant d'un autre constituant et qu'il était impossible dans les délais que nous avions d'examiner de manière sereine et intelligente, de nous prononcer et de donner un préavis pour telle ou telle méthode, raison pour laquelle nous allons fixer au 7 mai une réunion supplémentaire et exceptionnelle du bureau transitoire pour examiner ces 3 propositions que nous avons et préaviser l'une ou l'autre. C'est la raison et c'est une raison purement temporelle.

Maintenant par rapport à l'injustice, je pourrais vous répondre qu'on a refusé d'entrer en matière puisque dans le rapport, il est marqué que nous avons refusé. Mais nous n’avons pas refusé d'entrer en matière sur ces méthodes, nous avons simplement différé leur traitement au 7 mai. Je vous propose de ne pas faire une motion d'ordre mais je vous propose que nous nous engagions à diffuser aux 130 constituants, après le 7 mai, avant si vous voulez, mais je pense que le plus intelligent serait que vous receviez après le 7 mai les 3 méthodes avec l'appréciation du bureau transitoire.

Est-ce-que cette méthode pourrait vous convenir et pourrait transformer votre motion d'ordre en demande expresse ?

**Evequoz Florian**, membre de la constituante, AC

Je vous remercie pour cette proposition et, sans avoir pu consulter mes cosignataires, qui feront signe s'ils ne sont pas d'accord, c'est une proposition que j'accepte volontiers, je vous remercie.

**Le président**

Apparemment vos cosignataires sont d'accord ce qui me permets alors de vous assurer que nous ferons tout pour diffuser toutes ces informations et surtout pour vous dire quel est le sort qui aura été réservé à l'examen attentif de ces 3 méthodes. Evidemment que tous les membres, pas seulement vous comme cosignataire, mais que les membres de la Constituante recevront ces documents dans les meilleurs délais. Ceci étant dit, je vous propose de prendre le projet de règlement de la Constituante.

Monsieur Cipolla, vous avez demandé la parole ?

Monsieur Cipolla.

**Cipolla Jean-Dominique**, membre de la constituante, UDC

Monsieur le Président, chers collègues, je remercie le préopinant de donner raison. Merci, merci beaucoup, c'est important de le relever, on s'aperçoit tout d'un coup que peut-être l'UDC aurait quand même dit quelque chose de pas tout à fait hypocrite. Par contre, le fait que

ces éléments dont vous avez relevé la possibilité de traiter par la suite, postule que lorsqu'on aura accepté le règlement, il y aura une deuxième lecture. Je vous remercie de votre attention.

**Le président**

Merci Monsieur Cipolla.

Je pense qu'effectivement ces éléments de clé de répartition, une fois que nous les aurons examinés et les aurons préavisés, nous devrons décider quel sort, pas seulement lequel on préavise, mais quel sort juridique leur sera réservé, y compris celui d'une éventuelle votation.

Je vous propose de prendre le règlement dans les langues qui vous sont propres et de faire une lecture de détail, donc je vous confirme que nous travaillons en tandem avec Mélanie Follonier, constituante et membre du bureau transitoire, qui va lorsque que c'est utile, présenter les variantes, les arguments des uns et des autres et la position du bureau. Ensuite on vote chaque fois que c'est nécessaire sur les articles que nous prenons les uns après les autres alinéa par alinéa, donc c'est une lecture pour laquelle je vous demande attention et concentration et vous remercie d'ores et déjà, de faire tout le nécessaire pour que nous puissions ne pas nous enliser. Je vous prie également d'avoir de la mansuétude à l'égard de votre serviteur qui fait son apprentissage au perchoir. Merci beaucoup.

Alors, le titre, actuellement projet de règlement serait Règlement de la Constituante et ensuite, vous avez la Constituante du canton du Valais, vu les articles 103 de la Constitution, vu le décret de la Constituante, sur la proposition du bureau transitoire. Je pense que cela n'appelle pas de commentaires de votre part. C'est pas le cas.

Dispositions générales, l'alinéa 1 n'est pas contesté. L'alinéa 2 Madame la rapporteur.

**Follonier Mélanie**, membre de la constituante, VLR

Alinéa 2, la proposition d'Appel citoyen de modifier cet alinéa en précisant que la répartition équitable est liée aux fonctions et aux responsabilités. Cette proposition a été accepté par le bureau transitoire.

Deuxième amendement au sujet de l'alinéa 2 proposé par Michael Kreuzer qui est liée à sa proposition de l'alinéa 3 et qui a été refusée par le bureau transitoire.

**Le Président**

Nous avons une demande de parole de Madame Martine Rouiller... pardon, je me suis trompé. Monsieur Bruno Perroud.

**Perroud Bruno**, membre de la constituante, UDC

Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens là pour l'alinéa 2. Notre groupe estime que nous sommes favorables à la proposition qui a été proposée par le bureau de la Constituante, mais sommes opposés en fait, à la proposition d'Appel citoyen, qui demande en fait la suppression de la répartition équitable des sièges et qui remplace par des fonctions. Le mot fonction n'est pas très bien défini. Donc, nous estimons qu'il n'est pas adapté à ça. La répartition équitable des sièges démontre en faite une volonté qui a été démocratique par le citoyen et ça nous paraît plus adéquat de garder ce terme là. Donc, nous sommes opposés à la proposition d'Appel citoyen. Merci de votre attention.

**Kreuzer Michael**, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Herr Präsident, geschätzte Damen und Herren, ich beantrage hiermit die Streichung des Vorschlags für den Absatz 2 mit einem Folgeantrag nichts anderes als die Rückkehr auf den Vorschlag des Staatsrats. Ich bin nämlich entschieden der Ansicht, dass die Verfassungsrätinnen

in diesem Saal kompetent genug sind und auch die Abgeordneten des Büros sowie das Plenum genügen Sensibilität besitzen, weshalb absolut keine Notwendigkeit für einen solchen Absatz besteht.

Besten Dank.

**Le président**

Nous avons donc 2 propositions par rapport à l'alinéa 2. La première proposition qui est celle d'Appel citoyen qui est contre, celle de pardon, les deux qui doivent être opposées d'abord c'est celle de Monsieur Kreuzer de biffer l'alinéa 2 et celle qui est opposée au maintien de l'alinéa 2, tel que présenté par Monsieur Perroud. Donc alinéa 2 actuel, ensuite on votera. Le gagnant contre la proposition d'Appel citoyen adoptée par le bureau transitoire. Alors qui est pour la proposition de Monsieur Kreuzer appuie sur rouge et qui est pour la proposition du maintien de l'alinéa 2, tel qu'il figure actuellement, proposition Perroud, appuie sur vert. Rouge Kreuzer, vert ... C'est pas clair. Alors je recommence excusez-moi. Alors, nous votons la proposition Kreuzer de biffer l'alinéa, vous appuyez ... tout le monde m'entend ? Alors, la proposition de Monsieur Kreuzer : biffer l'alinéa 2, vous appuyez sur rouge, la proposition de maintenir l'alinéa 2 tel qu'il est dans la colonne de gauche, vous appuyez sur la touche vert.

Monsieur Bender, ça marche pour vous ?

Ok donc la proposition de Monsieur Kreuzer récolte 21 voix. La proposition de Monsieur Perroud 82 voix. Nous votons maintenant et nous opposons la proposition de Monsieur Perroud donc qui souhaite maintenir les sièges à la proposition d'Appel citoyen qui parle d'une répartition équitable des fonctions et responsabilités, proposition acceptée par le bureau transitoire. Donc, si vous êtes pour la proposition du bureau transitoire....

Monsieur Perroud.

**Perroud Bruno**, membre de la constituante, UDC

Ce qui serait intéressant, c'est de comprendre la logique derrière le mot fonction. Ca pourrait être un petit peu plus défini par Appel citoyen, je ne sais pas qui a déposé cet amendement. Comprendre ce qui a derrière ce mot fonction.

**Lovey Jean-François**, membre de la constituante, AC

Nous pensons encore que le libellé que nous vous proposons est moins restrictif et plus clair et plus ouvert que celui initialement proposé par le bureau. Nous maintenons l'idée que la Constituante doit veiller à une répartition équitable des fonctions et des responsabilités puisque en fait il ne s'agit pas que de sièges, il n'y a pas que des sièges à répartir, y a des tâches, il y a des responsabilités, qu'il s'agisse du bureau, qu'il s'agisse des commissions à 5 à 7 ou à 10, voire plus. Nous maintenons donc la proposition Appel citoyen qui est celle d'une clarification et d'une extension du rôle dévolu.

Merci

**Le président**

Merci donc nous opposons les deux propositions Perroud, maintenir les sièges et Appel citoyen parler de fonctions et responsabilités. Pour la proposition Appel citoyen, qui est également celle du bureau transitoire, la touche verte, pour la proposition Perroud touche rouge.

Alors la proposition Appel citoyen récolte 100 voix contre 24 à celle de Monsieur Perroud, une abstention. Donc acceptation de la proposition Appel citoyen. Je passe maintenant à l'alinéa 3 de l'article 1 rédaction épicène.

Je donne la parole à la rapporteure.

**Follonier Mélanie**, membre de la constituante, VLR

Alinéa, 3 proposition d'Appel citoyen d'adopter un règlement épicène et il en va de même pour tous les documents publiés officiellement par la Constituante. Cet amendement a été accepté par le bureau transitoire.

Proposition de l'UDCVr de revenir à la version du Conseil d'Etat en disant que toute désignation de personne, de statut ou de fonction vise indifféremment l'homme ou la femme. Cette proposition a été refusée par le bureau transitoire.

Proposition de Natascha Möri qui concerne une précision par rapport à la rédaction épicène qui traite des métiers, des titres, des grades et des fonctions au masculin et au féminin à défaut de parité. Cette proposition a été refusée par le bureau transitoire.

Et enfin, une proposition de Michael Kreuzer qui revient également aux propositions de règlement du Conseil d'Etat, avec une proposition de dire que la forme féminine ou masculine est utilisée en lieu et place d'une formulation épicène. Cette proposition a également été refusée par le bureau transitoire.

**Le président**

La parole est demandée par Monsieur Perroud.

**Perroud Bruno**, membre de la constituante, UDC

Monsieur le Président, chers collègues, la disposition de l'alinéa 3 souhaite une rédaction épicène de ce règlement. Que veut dire épicène ? Issu d'un adjectif grec signifiant posséder en commun, en terme grammatical il s'emploie également pour les deux genres. Epicène désigne soit un mot qui a une forme invariable donc commune aux deux sexes comme l'enfant, l'élève, soit un mot qui, quel que soit son genre, désigne une espèce animale sans distinguer le mâle ou la femelle comme une araignée, une chouette, une fourmi. Il se dit enfin des adjectifs qui ont en français moderne la même forme au masculin et au féminin, comme estafette, ordonnance, recrue, sentinelle. Jusque-là rien à dire puisque là ça va dans le sens de notre amendement, soit de remplacer l'alinéa 3 par : dans la présente loi, toute désignation de personne, de statut ou de fonction, vise indifféremment l'homme et la femme. Formule non-sexiste, commune, très fonctionnelle et peu gourmande en papier et en fonctionnaires linguistes pour rédiger des lois ou règlements.

Mais là où le bât blesse, c'est la nouvelle définition que certains idéologues donnent à ce mot épicène en changeant le sens de ce terme en lui donnant la signification contraire de variable en genre. Puisqu'ils proposent des formes féminines pour des termes épicènes, c'est-à-dire invariables par définition. Voilà qui laisse bien augurer du sérieux de l'ouvrage, pur produit de cette, je cite, "sexe suit semblance généralisée", comme l'appelle pour la critiquer le professeur Henri Morier qui fut professeur d'histoire de la langue française à l'Université de Genève.

Que va impliquer cette acceptation de ce mot dans nos travaux ? Eh bien la volonté de féminiser les termes, de pousser en avant de manière subtile la théorie du genre et de semer de la division entre les genres au nom d'une soi-disant égalité. Ce renversement de logique va nécessiter l'engagement de personnel linguiste, la création d'un guide pratique comme au canton de Vaud et Genève, etc, des moyens de contrôle et l'imposition d'une nouvelle grammaire, d'une nouvelle mentalité au sein des services de l'Etat. Ainsi, dès le premier article du règlement, nous voilà devant des choix de principe qui vont impliquer à la Constitution valaisanne des lois et règlements valaisans comme le souhaitent ses initiants. Est-ce une priorité pour la population valaisanne, la mise en avant de cette idéologie, ces coûts supplémentaires en papier en personnel ?

Pour l'UDC du Valais romand nous souhaitons rester simples, efficaces et peu gourmands avec l'argent des contribuables. De fait, nous demandons la suppression de cet alinéa 3 et refusons de créer inutilement la lutte des genres et sommes pour la paix des ménages. Merci pour votre attention.

**Le président**

La parole est à Madame Natascha Möri.

**Möri Natascha**, membre de la constituante, VLR

Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, ce que je souhaite défendre en ayant déposé cet amendement, c'est bien l'égalité des genres et la parité entre hommes et femmes. C'est cela qui me tient vraiment à coeur. Je pense que d'accorder les noms des métiers, titres, grades et fonctions, comme le président ou la présidente demeure essentiel pour que tout un chacun puisse s'approprier et s'identifier dans tous les textes dont nous avons la charge de la rédaction. Par contre, je trouve peu pertinent le fait de décliner tous les mots ou préfixes qui ont une connotation masculine afin de privilégier l'égalité. C'est donc pourquoi je m'oppose à celle-là.

D'ailleurs, une sociologue en étude de genre, Madame Marie Duru-Bellat, abonde dans mon sens. Cette éminente chercheuse considère que cela tient de la régression, que de s'obstiner à souligner toujours et partout le genre de la personne qui parle, même quand cela n'a aucune pertinence. Il faut bien se l'avouer que tout cela est vain et plutôt contreproductif pour la cause féminine. Je suis également convaincue que cela rendrait nos textes inutilement longs et désagréables à la lecture. Je suis convaincue qu'il serait plus simple de privilégier la parité par des mots sans distinction de sexe comme les droits humains, au lieu des droits de l'homme. Il serait également de bon ton de favoriser quand cela est possible, l'usage de mots neutres marquant une réelle pluralité comme les membres. Il est essentiel que notre langage soit aisément assimilable afin de pouvoir en saisir l'essentiel sans être rebuté par un style ampoulé et inutilement grandiloquent.

On doit pouvoir saisir facilement le sens de nos textes, y trouver nos repères et nous sentir intégrés, partie prenante. N'oublions pas non plus que du fait du bilinguisme de notre canton, nous devons trouver des solutions appropriées pour que nos traductions se fassent de concert et en harmonie.

J'espère vous convaincre du bien-fondé de ma proposition. Aussi, je vous demande de soutenir mon amendement. Je souhaite en définitive que tous les membres de la Constituante feront en sorte, en dehors de tous les clivages partisans, de respecter les droits et les égalités entre tous, par une rédaction intégrante et compréhensible dans les deux langues. Merci de votre attention et de votre soutien.

**Le président**

La parole est à Monsieur Micheal Kreuzer.

**Kreuzer Michael**, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Herr Präsident, meine Damen und Herren, wegen der Lesbarkeit beantragen wir die Rückkehr auf den Entwurf vom Staatsrat der heisst: «Im vorliegenden Reglement gilt jede Bezeichnung der Person, des Statuts oder der Funktion in gleicher Weise für Mann und Frau.» Also das ist die Version vom Staatsrat. Mit dieser Formulierung ist die Sache für das gesamte Reglement dann geklärt und die dauernde Wiederholung beider Formen weiblich, männlich, Präsidentin, Präsident usw. ist sehr kompliziert und gehört nicht in ein solches Reglement.

Besten Dank.

**Le président**

La parole est à Madame Martine Rouiller

**Rouiller Martine**, membre de la constituante, AC

Monsieur le Président, chères et chers collègues, au nom du groupe Appel citoyen, j'aimerais vous présenter notre projet d'amendement pour continuer le travail du bureau transitoire en matière d'écriture épicène. D'abord pour répondre à Monsieur Perroud, il ne sera pas nécessaire d'engager des linguistes. C'est simplement une petite adaptation que nous pouvons tous et toutes très bien faire. Qui plus est, il existe déjà un guide de rédaction qui a été édité par la Chancellerie fédérale. Mais la rédaction épicène qu'est-ce que c'est ? La rédaction épicène, c'est le reflet de notre société, le langage n'est ni neutre ni figé. Il évolue avec le temps. Miroir de nos valeurs, de nos moeurs, de notre organisation sociale, c'est notre responsabilité d'élus d'en prendre acte. Le bureau transitoire a travaillé dans cette logique et nous soumet aujourd'hui un document épicène. Toutes les fonctions sont déclinées au masculin et au féminin, symbolisant l'ouverture de la Constituante à la présence des femmes. Le texte exprime ainsi clairement que les fonctions sont accessibles aux deux sexes et que ce qui est publié s'adresse aux hommes autant qu'aux femmes. On sent immédiatement la différence avec l'emploi du masculin générique. La pratique du bureau transitoire s'inscrit d'ailleurs dans les recommandations de la Chancellerie fédérale. Celle-ci recommande d'éviter l'utilisation du masculin générique pour tous les textes administratifs et législatifs.

Le bureau transitoire a rédigé le règlement selon ce principe, c'est un premier acte, probablement le plus compliqué, qui mérite d'être étendu à l'ensemble des documents publiés officiellement par la Constituante. Le modèle est là. Il a été fait. Il ne nous reste plus qu'à l'utiliser et continuer sur cette voie. Notre amendement propose de continuer sur la lancée de bureau transitoire. Au final, nous visons une Constitution épicène et nous avons d'ailleurs un très bel exemple. La Constitution fédérale, elle-même est déjà rédigée en langage épicène. La mention hommes-femmes spécifiquement y est très peu présente, principalement dans l'article 8 l'homme et la femme sont égaux en droit, la loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait. La plupart du temps ensuite la Constitution fédérale utilise des formules neutres, pratiques, telles que toute personne, quiconque. C'est ce pragmatisme que nous devons viser.

C'est aussi un principe largement utilisé dans la langue allemande. Une norme en ce sens a été acceptée par le Parlement en session d'automne 1992.

Ca ne posera donc pas de problème pour la rédaction auf deutsch. C'est pourquoi au regard de ce qui a déjà été initié par le bureau transitoire, je vous propose d'aller au bout de l'idée d'égalité. Nous avons fait le plus compliqué avec le règlement épicène et ses nombreuses fonctions, la partie la plus simple commence pour nous. Chères et chers collègues, je vous recommande d'accepter cet amendement pour l'article 1 alinéa 3

Je vous remercie.

**Le président**

La parole est à Madame Janine Rey-Siggen

**Rey-Siggen Janine**, membre de la constituante, AdG

Cher Président, chères et chers collègues, vu l'article 1 du présent règlement à son alinéa 3 stipulant que le présent règlement adopte une rédaction épicène, il est apparu évident au groupe Femmes de la Constituante d'élargir et de proposer cette rédaction épicène pour tous les documents édictés par la Constituante. Plusieurs femmes du groupe ont témoigné de la facilité de l'écriture épicène lorsque celle-ci intervient le plus tôt possible dans la rédaction d'un document. Donc, la page blanche de la Constituante pourrait parfaitement convenir à cet exercice et

donnerait une occasion au Valais de se montrer progressiste. L'exemple fourni par le bureau transitoire dans la rédaction de la proposition de règlement nous incite encore plus à le revendiquer pour la Constitution valaisanne. Un texte en langage épicène permet à toutes et à tous de se sentir concernés et concernées et auteurs de ce texte. Les femmes auront plus de facilité à s'incarner dans le discours de cette Constitution. Une écriture épicène pour la Constitution donnerait vraisemblablement une impulsion positive et globale à la société civile, aux instances politiques et administratives de ce canton et favoriserait la mise en place de cette écriture.

La féminisation des fonctions dans un texte législatif permet aux femmes d'imaginer plus naturellement que cette fonction est aussi pour elles. Si on entend toujours parler de président, il faut une sacrée force mentale pour s'imaginer en présidente. Durant la campagne pour la Constituante, nous avons partout lu et entendu que le Valais devait se donner un texte moderne qui puisse durer, une Constitution d'ouverture. Appliquer le langage épicène est une belle manière de mettre en pratique ces promesses et partant, de respecter la population valaisanne tout entière. C'est pourquoi par ma voix, le groupe Femmes Constituantes et mon groupe PS recommandent d'accepter l'amendement proposé par le groupe Appel citoyen.

Je vous remercie.

**Le président**

La parole est maintenant à Monsieur Bender, mais Philippe et non Fabrice comme indiqué sur.... Le procès-verbal sera adapté en conséquence.

**Bender Philippe**, membre de la constituante, VLR

Monsieur le Président, chers collègues, j'abrègerai les formules de salutations puisque l'on a recommandé de le faire. Sous la fresque de Bieler, qui représente des Messieurs, des Herrli [...], des paysans, des hommes et des femmes bref la diversité du Valais, je voudrais plaider pour l'unité du langage, sa compréhension, sa simplicité, parce que je ne pense pas, même si les langues évoluent, le français et l'allemand, je ne pense pas que l'on puisse réussir l'opération d'élaboration de la Constituante si nous-mêmes avons de la peine à nous comprendre, d'abord entre Haut-Valaisans et Bas-Valaisans et ensuite entre les différentes versions de la langue. Et puis surtout, je ne voudrais pas, je ne suis pas hostile au langage épicène, je ne suis pas hostile à l'évolution des langues, mais je ne voudrais pas que l'on instrumentalise la question et que l'on sépare l'ivraie du bon grain, que l'on dise que celui qui approuve cela va dans le sens de l'histoire et celui qui désapprouve n'est qu'un vieux conservateur enfermé dans ses certitudes, fermé aussi à tout développement possible.

Mesdames et Messieurs, dans une démocratie, dans un Etat de droit où c'est le peuple qui est notre souverain à toutes et à tous, je pense qu'il faut que le peuple comprenne ce qu'il fait, comprenne ce qu'il vote.

Cet Etat de droit fait que c'est le projet de Constitution qui va sortir de nos débats et qui sera soumis donc à l'épreuve d'un vote de plus de 100'000 personnes. Et c'est 100'000 personnes qui exprimeront leur volonté. Il faudra bien qu'ils comprennent, ces personnes, qu'elles comprennent les termes de la loi, qu'elles saisissent le sens profond, la portée durable et qu'elles fassent sienne notre pensée, la pensée du constituant, en français et en allemand et ce n'est pas le moindre des obstacles.

Pourquoi, dès lors honnêtement ne pas trouver une solution de compromis qui serait favorable, une solution de compromis qui permette un langage simple, clair. Et puis, pourquoi ne pas adopter cela si l'on entend diffuser une oeuvre de consensus dans l'opinion, si l'on entend aussi convaincre et dialoguer avec le peuple, avec les gens dans le Bas, avec les petites gens et non seulement avec ceux qui savent, les lettrés, au fond, les élites réelles et autoproclamées. Les exigences d'un langage simple ne sont pas contradictoires et contraires avec l'exigence de

l'égalité des sexes et des genres avec l'exigence de la parité. C'est pour cela que je vous demande de trouver une solution de compromis dans cette affaire. Je vous remercie.

**Le président**

Merci Monsieur Philippe Bender.

La parole n'est plus demandée, je vous propose de passer au vote. Nous avons 4 propositions, mais deux propositions, la proposition de l'UDCVr présentée par Monsieur Perroud et la proposition de Monsieur Kreuzer sont identiques, celle de revenir au langage du Conseil d'Etat. Donc je propose d'avoir qu'une seule proposition entre la 1 b) et la 1 d), il y a juste un mot qui change mais ça peut être une question traduction puisque dans une on dit : dans la présente loi, et dans l'autre on dit : dans le présent règlement, tout le reste est identique. Donc je vous propose de faire de 1 b) et 1 d) une proposition qui sera opposée à la proposition de langage épicène la plus développée, celle de Madame Möri Natascha. Le gagnant des deux sera opposé à la proposition Appel citoyen. Donc premier, disons 1 b) contre 1 c) et ensuite le gagnant contre 1 a). Est-ce-que c'est clair ? OK, alors je vous prie dans un premier temps pour ceux qui sont pour la proposition 1 b) c'est à dire revenir à la proposition du Conseil d'Etat, d'appuyer sur la touche rouge. Et pour ceux qui sont pour la proposition de Madame Möri, d'appuyer sur la touche verte. La votation commence.

Apparemment rien ne se passe. Alors on recommence ? On relance la votation. Donc qui est pour la proposition UDCVr Perroud-Kreuzer appuie sur rouge, qui est pour la proposition de Madame Möri appuie sur la touche verte.

Ok la votation est terminée, alors pour la proposition de Madame Möri 80 voix, pour l'autre proposition 30 et deux abstentions. Donc j'oppose maintenant la proposition d'Appel citoyen acceptée par le bureau transitoire à la proposition de Madame Möri. Appel citoyen-bureau transitoire : vert. Madame Möri, proposition de Madame Möri : rouge. La votation est lancée. On a de nouveau un petit bug.

Désolé petit bug technique, nous devons recommencer cette votation. Alors je répète : on oppose la proposition d'Appel citoyen lancée par le bureau, touche verte, à la proposition de Madame Möri, touche rouge. La votation est lancée et apparemment cela fonctionne.

Alors la votation est terminée. La proposition Appel Citoyen-bureau transitoire est acceptée par 85 voix, 33 voix pour la proposition de Madame Möri et 6 abstentions. Nous passons à l'article 2.

**Follonier Mélanie**, membre de la constituante, VLR

Article 2, proposition de l'UDCVr d'ajouter un nouvel alinéa 2 précisant : toute appartenance à des associations, fondations, associations secrètes doit être communiquée de manière transparente aux membres de la Constituante. Cette proposition a été refusée par le bureau transitoire.

Egalement concernant l'alinéa 2, une proposition de Zukunft Wallis cosignée par le PSVr disant : les membres de la Constituante ont l'obligation de signaler leurs liens d'intérêts. Cette proposition a été retirée au profit de la nouvelle proposition du bureau transitoire qui dit ceci : le secrétariat général tient un registre des liens d'intérêts comprenant les indications prévues à l'article 13 alinéa 1 du règlement du Grand Conseil et cette proposition a donc été acceptée par le bureau transitoire.

**Le président**

Merci. La discussion est ouverte, Monsieur Fauchère.

**Fauchere Cyrille**, membre de la constituante, UDC

Monsieur le Président, chers collègues, cet amendement s'inspire de ce qui est déjà en vigueur dans de nombreuses assemblées élues. A titre personnel, le registre d'intérêts de la commune de Sion et celui du Parlement cantonal font état de mes différents liens d'intérêts de manière exhaustive, ainsi que des différents mandats que j'exerce soit à titre public, soit à titre privé. A partir du moment où je demande la confiance des électeurs pour mener à bien les affaires publiques ou l'argent du contribuable, il me semble qu'un tel mécanisme peut-être en vigueur, lorsqu'on est en charge de la rédaction du futur texte constitutif de notre République et Canton du Valais.

Lorsque nous avons choisi de nous porter candidat à une élection publique, il est à nos yeux essentiel que chacun fasse preuve de la plus grande transparence et non pas uniquement transparence comme effet d'appel ou cosmétique politique mais transparence concrète. En quoi cette transparence serait-elle un problème à partir du moment où son engagement propre est motivé par le seul bien commun ?

Je vous invite, Mesdames et Messieurs, à honorer la confiance que les citoyens ont placée en vous lorsqu'ils vous ont élus en acceptant cet amendement. Je vous remercie.

**Le président**

Madame Marie Zuchuat s'il vous plaît.

**Zuchuat Marie**, membre de la constituante, PDC

Il est proposé d'ajouter un nouvel alinéa afin que les membres de la Constituante communiquent toute appartenance au sens large selon la proposition de l'UDCVr. Si nous soutenons bien évidemment, Mesdames et Messieurs, l'idée de transparence, il n'est à notre sens pas possible de soutenir la proposition de l'UDCVr, telle que formulée.

Il est clair de notre point de vue que les liens d'intérêts doivent être divulgués afin que la population les connaissent.

La proposition va certes dans ce sens mais pas d'associations secrètes, à quoi cela fait-il référence concrètement ? Le PDCVr estime, Mesdames et Messieurs, que cette mention est péjorative, voire tendancieuse. Au moyen-âge, une société secrète avait une connotation conspirationniste, voire criminelle. Plus récemment le terme de société secrète et souvent employé pour qualifier des fraternités comme la franc-maçonnerie. Ainsi, le groupe PDCVr estime que cet amendement ne peut-être soutenu tel que rédigé par l'UDCVr et propose de soutenir la nouvelle proposition du bureau transitoire qui vise tout autant le principe de transparence souhaité par notre groupe.

Je vous remercie.

**Le président**

Merci Madame Zuchuat.

Alors cette fois on a le vrai Monsieur Bender.

**Bender Philippe**, membre de la constituante, VLR

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la proposition d'amendement de l'Union Démocratique du Centre est dirigée, ne tournons pas autour du pot, contre l'appartenance à la Franc-maçonnerie.

C'est une vieille lune qui revient qui n'amuse plus personne et qui nous fatigue, qui nous retarde même dans la marche vers l'élaboration d'une nouvelle Constitution. Oserai-je vous rappeler à vous qu'elle est contraire au droit fédéral, à la liberté d'association garantie par la

Constitution fédérale. Dans notre histoire contemporaine, on a tranché cette question en 1937 déjà. Le Valais avait rejeté par plus de 60% des voix l'initiative Fonjallaz allant dans le même sens. Et puis en 2015, le Grand Conseil, par une courte majorité, il est vrai, 55 contre 53 avait rejeté cette proposition au fond analogue discriminant certaines catégories de la population pour leurs pensées.

Je suis d'avis qu'aujourd'hui, il faut que se recrée, même plus largement, cette coalition de la raison. Cette coalition de la liberté, Ja, diese Koalition der Vernunft und der Freiheit, entre les libéraux-radicaux, la gauche plurielle et le Haut-Valais démocrate, afin de repousser une telle proposition et un tel article. Car imaginons un seul instant, que nous ressortions d'ici avec cette proposition acceptée, comment expliquer cela à nos compatriotes d'autres cantons ? Comment expliquer cela à Berne, où siège l'une des nôtres Viola Amherd ? Comment expliquer alors que nous violons le droit fédéral en ce domaine ? Je vous propose donc de rejeter, au nom de la liberté d'association, de pensée et de l'égalité devant la loi, de l'égalité devant l'administration et la justice, de rejeter cette proposition. Merci.

**Le président**

Monsieur German Eyer.

**Eyer German**, Mitglied des Verfassungsrates, ZUK-VS

Damals war viel die Rede von Transparenz, von Offenlegung, darum dieser Antrag. Aber weil die Formulierung des Übergangsbüros konkreter ist und damit besser, haben wir unseren Antrag zurückgezogen.

Eine Schlussbemerkung, wir haben jetzt für einen Artikel mehr als eine Stunde gebraucht, und wir haben rund 90 Artikel zu behandeln. So kann man sich ausrechnen, wie lange das wohl dauern wird bis wir dieses Reglement durchgearbeitet haben.

Und noch eine Schlussbemerkung: Wir behandeln hier das Reglement des Verfassungsrates und nicht die Verfassung des Kantons Wallis - das zur Erinnerung.

**Le président**

Monsieur Bender Fabrice, vous n'avez pas demandé la parole, non?

Ok, alors Monsieur Fauchère.

**Fauchere Cyrille**, membre de la constituante, UDC

Monsieur le Président, quelques précisions. C'est assez déroutant d'avoir toujours Fabrice Bender qui veut parler, parce qu'on hésite à appuyer sur le bouton, pour la petite anecdote.

Bien c'est très intéressant chers collègues, je vous remercie de vos réponses. Donc on est transparent pour tout sauf pour ce qui est secret, tout est dans le titre, c'est un peu enfoncer des portes ouvertes, mais c'est toujours intéressant de prendre note de ce genre de grandes réflexions philosophiques. Et puis, mon cher et éminent collègue Philippe Bender, que j'écoute toujours avec beaucoup d'attention, bon en 1937 j'étais pas né, mais vous vous trompez de débat, il ne s'agit pas ici de lister qui ou quoi ou d'interdire ou etc, il s'agit de faire, vous l'avez dit vous-même, la déclaration par écrit d'adhésion. Déclarer adhérer à un mouvement de pensée, un groupuscule pour des liens d'intérêts, en quoi, en quoi Mesdames et Messieurs, cela est discriminant ? A titre privé je me félicite simplement de prêcher par l'exemple et je vous remercie de votre soutien.

Merci beaucoup.

**Le président**

Nous allons voter. Nous avons la position de l'UDCVr exposée qui énonce toutes les appartenances à toutes sortes d'associations et la proposition du bureau transitoire. Zukunft Wallis a retiré sa proposition au profit de la proposition du bureau transitoire qui se réfère au règlement du Grand Conseil. Donc je vous propose de voter UDCVr rouge, proposition du bureau transitoire vert. Là. c'est bon, c'est parti et ça marche.

Ok la votation est terminée. La proposition du bureau transitoire est acceptée par 104 voix contre 17 et 4 abstentions.

Article 3 : nous avons une seule proposition celle ou de l'UDCVr de supprimer l'alinéa 2 qui indique que, lorsqu'un membre est empêché d'assister à une séance, il en informe le président ou la présidente de séance, subsidiairement le secrétaire général, si possible avant la séance. Le bureau transitoire a discuté et a refusé cette proposition.

La discussion est ouverte, Monsieur Perroud.

**Perroud Bruno**, membre de la constituante, UDC

[…]

**Le président**

Ok, la proposition de l'UDCVr est refusée. L'article 3 est maintenu en l'état.

Nous passons maintenant à l'article 7, indemnités je donne la parole à la rapporteure.

**Follonier Mélanie**, membre de la constituante, VLR

Pour cet article 7, deux propositions de l'UDCVr, tout d'abord la première concernant les alinéas 1 et 2 qui remplacerait : les membres de la Constituante et les groupes politiques ont droit aux mêmes indemnités dûes aux députés et aux groupes politiques du Parlement cantonal.

Et pour l'article 1 alinéa 2 remplacé par : les groupes politiques ont droit aux mêmes indemnités que les groupes politiques du Grand Conseil.

Ces deux propositions ont été refusées par le bureau transitoire puisque les indemnités prévues et proposées par le bureau transitoire se trouvent à l'annexe 1 et ces propositions de l'UDC reviendraient au modèle du Grand Conseil, raison pour lesquelles elles ont été refusées.

**Perroud Bruno**, membre de la constituante, UDC

Monsieur le Président, chers collègues, en fait, l'UDC du Valais romand retire la proposition 7 a) et nous maintenons la proposition 7 b), c'est-à-dire remplacer "les groupes politiques reçoivent une indemnité" par "les groupes politiques ont droit aux mêmes indemnités que les groupes politiques du Grand Conseil". En effet l'UDC du Valais romand estime que de donner des moyens financiers aux groupes politiques de la Constituante afin d'assurer la coordination interne des travaux par l'aménagement d'un secrétariat de groupe...

Selon le projet de règlement soumis, nous serons tous appelés à siéger dans une commission. Certains d'entre nous siégeront dans deux commissions, il y aura également des sous-commissions. Il faudra prévoir des chefs de groupe, des remplaçants, des séances de préparation pour les groupes, les soirées d'information etc.. Tout cela pour des personnes miliciennes comme nous demandera beaucoup de temps et passablement de travail. Dès lors, pour éviter cette perte de temps administrative et les éventuels épuisements qui en résulteront, il serait préférable de renforcer la structure des groupes afin qu'ils puissent toucher des aides financières supplémentaires, comme les élus du Grand Conseil. Actuellement, le modèle proposé par le bureau transitoire favorise plutôt les partis avec beaucoup d'élus. La proposition des verts citoyens favorise plutôt la création des groupes. Le modèle utilisé par le Grand Conseil est un

mixte des deux. L'aspect financier est important comme mentionné tout à l'heure par l'UDC du Valais romand à l'entrée en matière. Nous ne souhaitons pas dépenser l'argent du citoyen de manière inappropriée. Toutefois, nous préférons que cet argent soit versé en priorité à des élus du peuple pour travailler sur le projet de la Constituante, plutôt qu'à des mandataires externes, onéreux souvent, amenant des rapports sans réelle plus-value. Dans cette assemblée, il y a des belles personnalités, compétentes, comme je l'ai dit tout à l'heure, pour déterminer les principes de cette nouvelle Constitution.

Dès lors, les membres de l'UDC du Valais romand vous prient d'accepter cet amendement afin de donner les moyens nécessaires à leur groupe respectif pour travailler convenablement pour les 4 ans.

Merci de votre soutien.

**Le président**

Merci Madame Zuchuat.

**Zuchuat Marie**, membre de la constituante, PDC

Monsieur le Président, chers collègues, qui ne souscrirait pas au bon usage des deniers publics? Il s'agit-là d'une considération de bon sens. L'utilisation rationnelle des deniers publics est et doit rester une de nos préoccupation centrale. Il en va de l'image de la Constituante. D'une part, le PDCVr ne peut pas soutenir la proposition des Verts et Citoyens dans l'annexe 1 :"afin que les groupes touchent chacun 13'000 francs". Cette répartition n'est pas équitable car la taille des groupes varie sensiblement. Nous passons du simple quadruple, de ce fait, pour les petits groupes, l'indemnité représenterait plus de 2'100 francs par membres contre à peine 500 francs pour les plus petits groupes, pour les plus grands groupes, pardon, ce qui n'est clairement pas acceptable.

De ce fait, le groupe PDCVr soutient la proposition du bureau transitoire, à savoir une répartition juste et équitable entre membres de la Constituante. D'autre part, la proposition de l'UDCVr d'octroyer une indemnité forfaitaire de 3'000 francs par groupe politique, plus de 2'500 francs par élus est non seulement disproportionnée mais surtout sort des compétences de notre assemblée. De plus, nous avons entendu ce matin, à plusieurs reprises déjà que l'UDCVr ne souhaitait pas augmenter les dépenses. Or cette proposition ici va clairement dans le sens inverse de ce qui a été affirmé.

Mesdames et Messieurs, cette proposition est contraire à l'article 12 alinéa 4 du décret sur la Constituante du 14 juin 2018, qui octroie explicitement cette compétence de fixer le budget au Grand Conseil.

En ce qui concerne les montants proposés, soit les 3'000 francs par groupe plus 130 personnes à 2'500 francs représenterait, si nos calculs sont justes, près de 350'000 francs par an plutôt que les 130'000 francs proposés par le bureau transitoire. Nous sommes bien loin d'une utilisation rationnelle de l'argent du contribuable car cette proposition prévoit une augmentation de plus de 2,5 fois le montant de base.

En tant qu'élus, Mesdames et Messieurs, nous sommes là par intérêt pour la chose publique et non pas pour l'intérêt de la rémunération. De ce fait afin de respecter notre électorat, la volonté populaire, la souveraineté des compétences et pour faire une utilisation raisonnable des deniers publics, le groupe du PDCVr réitère son soutien à la proposition pragmatique et consensuelle du bureau transitoire et encourage l'assemblée à faire preuve de raison et de voter également la proposition du bureau.

Je vous remercie.

**Le président**

Monsieur Perroud réplique.

**Perroud Bruno**, membre de la constituante, UDC

Monsieur le Président, chers collègues, chère Marie, une petite correction formelle, nous pouvons faire des propositions ici au niveau des budgets et préparer des amendements, on peut le faire. Ensuite, effectivement c'est le Grand Conseil qui décide si notre budget qui est proposé, qui sera proposé prochainement, sera accepté ou pas. On ne peut pas dire qu'ici on n'a pas le droit de le faire. Si on a le droit. La question qui va se poser, on a aussi ce souci bien sûr de l'utilisation des fonds publics : est-ce que les mêmes personnes qui seront opposées tout à l'heure auront les mêmes soucis lorsqu'on va mandater des professionnels, des experts qu'on va financer très cher, pour nous apporter quelques conseils ?

Souvent, vous allez me dire non aujourd'hui, mais demain vous allez dire oui, pour donner des mandats à la HES, donner des mandats à d'autres institutions, le professeur Jaffé est du même avis que nous, il a déjà sollicité aussi pour les droits de l'enfant. Donc, on doit être congruent. Si on dit non aujourd'hui, on doit être aussi très économe pour la suite. Merci de votre attention.

**Le président**

Nous avons deux propositions qui s'opposent, la proposition UDC 7 a) a été retirée, la 7 b) qui donne les mêmes droits aux groupes politiques qu'au Grand Conseil et la proposition du bureau transitoire qui est de donner aux groupes politiques une indemnité. Cette indemnité figure dans l'annexe 1 du règlement. Alors pour la proposition UDCVr appuyez sur rouge, pour la proposition du bureau transitoire appuyez sur vert.

Le vote est terminée, la proposition du bureau transitoire est acceptée par 101 voix contre 22 à la proposition UDCVr et 4 abstentions.

Alors nous passons à l'article 8 où nous avons une proposition.

Cette proposition dépend du choix qui va être fait à l'article 9, puisque si on choisi un collège présidentiel, on aura une rédaction de l'article 8, et si on choisi une proposition bureau on aura une rédaction avec la présidence. Donc je vous propose de passer directement à l'article 9 et ensuite d'adapter l'article 8 selon la décision qui aura été prise à article 9. Alors, Madame la rapporteure.

**Follonier Mélanie**, membre de la constituante, VLR

Article 9 : cet article a été amendé sous deux aspects. Tout d'abord la parité hommes-femmes et puis l'idée d'un collège présidentiel ou d'un système Grand Conseil. Donc il y a une proposition de Damien Clerc et consorts qui consiste à une présidence de la Constituante collégiale mais avec deux changements par année. Cette proposition a été refusée par le bureau transitoire.

On a ensuite eu un amendement d'Appel citoyen, du groupe Parti Socialiste et Gauche citoyenne et du groupe Femmes Constituantes concernant la parité au sein du collège présidentiel, soit deux hommes, deux femmes. Ces 3 propositions ont été refusées par le bureau transitoire.

Nous avons eu un amendement du groupe VLR concernant toujours l'article 9 alinéa 1, donc avec une présidence de la Constituante collégiale, mais un nouvel alinéa 1bis avec un membre qui est réélu chaque année.

Et puis une proposition de l'UDCVr.... pardon la proposition VLR a été acceptée par le bureau transitoire. Pour la proposition UDCVr, la présidence se composerait du président, du

premier vice-président et du deuxième vice-président, soit le modèle du Grand Conseil et cette proposition a été refusée par le bureau transitoire.

**Le président**

La parole est demandée par Madame Jenny Voeffray.

**Voeffray Jenny**, membre de la constituante, PDC

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Constituante, je désire déposer une motion d'ordre au sujet du vote des amendements pour l'article 9 alinéa 1. Je le fait au nom du groupe des Femmes élues qui a proposé l'amendement 9 d). La motivation de ma demande est la suivante : le fait de proposer un amendement sur la parité face à un amendement portant sur le choix du modèle n'a pas lieu d'être. En effet ceci ne respecte pas le principe de l'unité de la matière, dans la mesure où notre amendement a pour but de défendre la parité, quelque soit le modèle choisi.

Je demande dès lors que nous votions d'abord pour les modèles, c'est-à-dire les amendements 9 a), 9 e) et 9 f) et ensuite sur la parité.

Merci de votre compréhension.

**Le président**

Monsieur Narcisse Crettenand.

**Crettenand Narcisse**, membre de la constituante, VLR

Monsieur le Président, chers collègues, j'ai une question : est-ce qu'un groupe comme le groupe Femmes peut légitimement déposer un amendement ou autre chose ? Parce qu'on peut imaginer que dans cette assemblée il y a des groupes anciens présidents de commune, des groupes je ne sais pas quoi, protection des garagistes qui se constituent de façon officieuse et puis qui viennent ici poser des interventions. Je pense que si il y a un groupe Femmes, elle doit, c'est la personne, c'est la Constituante elle-même qui doit afficher son nom en premier. Qu'il y ait groupe Femmes entre parenthèses, ça ne me dérange pas. Mais est-ce qu'un groupe qui n'est pas officiel peut déposer des amendements dans cette salle ?

**Le président**

Ok, cet amendement a été appelé groupe Femmes mais il est cosigné par 3 dames, Madame Voeffray, Madame Zufferey et Madame Gianadda. Ce sont 3 cosignataires.

Madame Voeffray.

**Voeffray Jenny**, membre de la constituante, PDC

Je tiens juste à donner la réponse, c'est qu'en effet on s'est posé cette question-là, on a cherché dans le règlement comment on pouvait faire ça, on s'est bien posé la question, donc de toute façon on a vu que chaque élu pouvait déposer une motion d'ordre et c'est pour ça qu'on s'est permises de le faire.

**Le président**

Monsieur Crettenand.

**Crettenand Narcisse**, membre de la constituante, VLR

Pour la suite je pense que c'est bien de faire figurer les intervenantes directement et non groupe Femmes, c'est un problème de principe.

**Le président**

OK, on aurait dû mettre les 3 cosignataires et non le groupe.

Alors, donc nous avons une motion d'ordre qui est celle de d'abord discuter des modèles ou alors on aura deux modèles, on aura la proposition de Monsieur… du groupe Clerc contre la proposition VLR, le bureau s'étant rallié à la position VLR. Et le troisième modèle qui est le modèle Grand Conseil qui est prôné par l'UDC. La proposition et la motion est de voter d'abord ça et ensuite de voter la question de la parité qui selon l'intervenante n'est pas contradictoire avec l'un ou l'autre des modèles. Alors on vote sur cette motion d'ordre. Qui approuve la motion d'ordre de ces 3 dames représentées par Madame Voeffray appuie sur la touche verte, qui refuse appuie sur la touche rouge.

Alors le vote est terminé donc la motion d'ordre Madame Voeffray et consorts est adoptée par 94 voix contre 30 et une abstention.

Donc nous commençons par voter sur les modèles. Nous avons ici 3 propositions. Je rappelle 9 a) Damien Clerc, 9 b) Appel citoyen, le 9 c) groupe Parti Socialiste mais qui sont plus ou moins identiques, et puis nous avons la proposition VLR 9 e) et la proposition UDCVr. Les 4 premiers sont modèle collégial, la proposition UDCVr est proposition je dirais Grand Conseil, un président, un premier vice-président un deuxième vice-président.

La discussion est ouverte.

Monsieur Clerc

**Clerc Damien**, membre de la constituante, PDC

Monsieur le Président, chers amis Constituants, m'appuyant d'abord sur la motion d'ordre de l'UDC de ce matin, je vous demande d'ouvrir un vrai débat sur la gouvernance de notre Constituante.

Notre objectif dans l'article 3 est en réalité extrêmement simple. Perpétuer une tradition de gouvernance qui a fait le succès de la Suisse et qui fait des envieux dans le monde entier. La concordance, à l'instar du Conseil fédéral par exemple, petite formule magique, ne me semble pas si compliquée que ça. Ce modèle est particulièrement adapté à l'exercice d'une Constituante qui doit produire un pacte social fédérateur. L'intégration de toutes les tendances politiques dans la gouvernance intègre de façon représentative la population dans le processus de décision. Elle renforce la cohérence et l'entente dans le travail, aucun groupe n'est dans une opposition. Elle rend les idées politiques plus responsables et plus réalistes et enfin elle participe au processus de décision populaire évidemment. Moi je rêve de voir un jour ce tableau s'afficher avec des couleurs beaucoup plus réparties, quand on doit prendre des décisions.

J'étais il y a 15 jours ici avec mes étudiants, une centaines d'étudiants qui ont joué une Constituante en blanc, je comprenais qu'ils étaient un peu stressés en parlant, maintenant je les comprends mieux parce que j'ai les jambes qui flottent et c'est assez difficile comme exercice. Mais j'aimerais saluer au passage, tu me pardonneras, l'excellent travail de Léa Rouiller à cette occasion, qui a présidé une assemblée de 100 personnes et qui a fait passer 14 objets en une demi-journée et qui a su avec une habileté assez impressionnante, diriger les débats, donner la parole, gérer l'ordre du jour, le tableau interactif que vous ne connaissez pas qui est là-haut mais qui est assez complexe et j'étais assez impressionné du sérieux et des compétences qu'elle a montré. En voyant son talent, j'ai pris davantage conscience à quel point il est important de savoir faire de la place. Nous devons changer notre culture politique. Nous devons aller vers des

modèles plus inclusifs, des modèles qui font de la place à la jeunesse, aux femmes et aux citoyens.

Petite parenthèse : le plus important a été de dynamiser la présidence et de ne pas la figer, ne pas figer le jeu de pouvoir et d'affinités sur 4 ans, un réseau d'influence identique sur 4 ans. Ça m'embête un petit peu de devoir confronter notre proposition à celle du VLR, peut-être que si la vôtre était arrivée plus tôt on n'aurait même pas fait d'amendement. Je crois que nos objectifs vont dans le même sens. Mais aujourd'hui nous avons travaillé et nous devons ensemble chercher le modèle qui va le plus loin. Je pense que notre modèle corédigé avec un VLR répond à vos objectifs. Nous avons pris le temps de réfléchir à un modèle politique évitant de nommer des personnalités pour des motivations purement stratégiques, peut-être carriéristes, mais de reconnaître des compétences à valoriser au fil des travaux de cette Constituante. Nous avons cherché un système qui permet de révéler les charismes de chacun et de les promouvoir. Dans le modèle VLR un gros défaut de la première mouture du bureau subsiste. Les 4 premiers élus dans un mois seront les 4 les plus influents. Or, cette première élection sera la moins intelligente. Nous nous concentrerons sur le jeu politique et non sur les personnes. Comment voulez-vous élire des gens avec qui nous n'avons pas encore travaillé ?

Moi je voudrais faire de la place à des outsiders. C'est ça aussi la clé de la réussite de la gouvernance dans les entreprises. La politique devrait s'en inspirer. En travaillant ensemble, on va voir qui nous sommes n'est ce pas ? Moi en tout cas ça me donne des idées. Si on se lève et qu'on fait la discussion avec les voisins chaque fois qu'une femme prend la parole, ça me renseigne quand même sur la légitimité à être élu président. Nous avons trouvé le moyen de garantir la sérénité politique. Contrairement au modèle VLR qui relance chaque année la politisation de notre travail et le risque d'un chantage politique, notre modèle permet de régler au début la question politique lors de la validation de la formule magique. Vous comprenez, les partis vont devoir négocier cette formule magique ensemble, ce que nous avons mis en annexe est un simple exemple et c'est là où on va faire le jeu politique. Une fois que c'est fait, c'est terminé...

**Le président**

Monsieur Clerc, votre temps est écoulé.

Oui, alors je conclus, vous permettez une petite conclusion. Les conséquences de notre amendement, il est plus inclusif, plus représentatif, plus novateur, plus serein, moins patriarcal, moins compétitif, moins politisé, moins figé, moins rigide. Moi je vous demande de faire confiance à ceux qui ont été les artisans, on a énormément simplifié l'amendement, notamment Jean-Pierre Rey qui a travaillé avec nous, nous a amené les préoccupations du groupe VLR et on a largement modifié notre amendement. On va voter uniquement l'article 3 maintenant sur la concordance. 9 pardon, 9, et pas l'article qui concerne la répartition des rôles que nous avons d'ailleurs supprimée. Je voulais juste clarifier ça, c'est très important.

**Le président**

Merci, Monsieur Bourgeois.

**Bourgeois Gaël**, membre de la constituante, AdG

Monsieur le Président, chères et chers collègues, le groupe Socialiste et Gauche citoyenne était initialement satisfait de la version du bureau transitoire qui proposait un collège à 4 durant 4 ans. Ca nous semblait novateur dans le fonctionnement habituel du Grand Conseil que nous connaissons, ça nous semblait solide, durable. Et puis effectivement, on s'est rapidement rendu compte que les questions de représentativité allaient être compliquées, avec plus de familles politiques que de sièges à repourvoir, et la solution aujourd'hui ou les solutions qui sont proposées permettent d'allier une meilleure diversité politique, une meilleure diversité linguistique,

permettent effectivement ce renouvellement politique qui est également souhaité au sein de cette institution et puis on l'espère également une meilleure concordance que le système de présidence et vice-présidence connu au sein du Grand Conseil qui effectivement a tendance à tendre un peu les fronts 1 fois par année.

Le débat suivra mais je l'anticipe de manière très claire. La représentation hommes-femmes sera également plus facilement atteinte avec une solution qui permet plus de tournus. En effet, il est parfois difficile d'emblée, alors que l'institution naît à peine aujourd'hui, de se mettre en avant et de se voir président-e dans quelques années, voire l'année prochaine, voire cette année. Effectivement le fait d'avoir ce tournus, le fait d'avoir plus de personnes qui puissent effectivement accéder à ce collège présidentiel doit également permettre à des personnes et à des personnalités de se révéler au fil des mois, au fil des ans.

Ainsi, si les partis doivent être représentés, si les mouvements politiques doivent être représentés, si les régions linguistiques doivent être représentées, il semble tout naturel, du point de vue du Parti Socialiste et de la Gauche citoyenne, que les genres le soient aussi. La représentation de genres n'est pas moins importante que la représentation linguistique ou que la représentation partisane. Ainsi vous l'aurez compris, le groupe Socialiste et Gauche citoyenne se rallie à la proposition 9 a), à défaut elle retiendra la proposition 9 e) et la soutiendra également si la 9 a) devait être refusée. Nous ne soutiendrons pas la proposition 9 f).

Merci à vous.

**Le président**

Monsieur Fauchère

**Fauchere Cyrille**, membre de la constituante, UDC

Monsieur le Président, chers collègues, donc l'amendement, devrais-je dire les amendements puisqu'on traite du 9 avant le 8, mais en effet le lien logique nous convient. L'amendement ou les amendements que nous avons déposés n'ont certes aucune originalité, ça il faut bien le reconnaître.

En revanche, ces amendements ont le mérite de témoigner d'un système existant, puisqu'il est utilisé au Parlement cantonal aujourd'hui, et fonctionnel puisqu'il permet une votation plus ou moins équilibrée des forces politiques représentées au sein de l'assemblée. J'insiste, que vous le vouliez ou non, que certains d'entre vous ne le veulent ou pas, nous sommes dans une assemblée politique, nous avons été élus pour la plupart sur des listes politiques et citoyennes et puis nous avons un groupe uniquement citoyen. Donc nous devons tenir compte de la distribution des cartes politiques qui est aussi un voeu de l'électorat. Donc, nous ce qui nous gêne un petit peu dans le présent règlement, c'est que ce qui nous est présenté est un peu un ballon d'essai, un ballon d'essai d'une nouvelle philosophie politique qui consiste à distribuer les récompenses avant qu'un quelconque résultat ou effort ne soit conduit.

On pourrait dès lors croire que ce qui compte ce n'est pas de construire au prix d'un sain effort, mais de distribuer les prébendes, sans que ne soit entrepris le moindre travail. Or ce système l'UDC du Valais romand n’en veut pas. Une candidature à la présidence se construit sur la base des qualités de chacun, des capacités humaines et relationnelles, une aptitude à la synthèse et au compromis devraient être les éléments qui désignent une personne à accéder à la présidence. Avec un tel système, ce n'est pas le cas. L'UDCVr évidemment vous invite à soutenir cet amendement et par capillarité le 8 et le 10. En revanche, sur la proposition qui a été faite par le collègue Clerc et puis les précisions qui ont été apportées par le collègue Evéquoz, nous avons besoin du temps de la réflexion, puisque c'est ce que vous avez dit Monsieur le Président, que nous traiterons de cette modification lors d'une séance ultérieure, donc nous laissons la porte ouverte encore à la discussion, mais dans l'immédiat, nous soutenons bien entendu notre amendement et vous invitons à faire de même.

**Le président**

Monsieur Fabrice Bender.

**Bender Fabrice**, membre de la constituante, VLR

Monsieur le Président, chers collègues, la proposition du VLR dont je me fais le porte-parole ce matin, donc l'article 9 e), nous proposons d'élire les 4 présidents dès la première année et chaque personne ayant occupé le poste de président quitte le collège présidentiel au terme de son année. Une élection complémentaire aurait lieu pour élire un remplaçant. Ce remplaçant n'exercerait pas la fonction présidentielle. De cette manière, le collège présidentiel comportera pour la durée de cette Constituante 7 membres. Cette proposition permettra aux groupes minoritaires qui n'avaient pas forcément une revendication de présidence de participer à ce collège. La fonction représentative de ce collège étant importante, nous estimons judicieux que le maximum de forces politiques de cette assemblée y soient représentées. De plus, cette manière de faire permettra naturellement de respecter la parité, que ce soit hommes-femmes, la représentation des régions ou également linguistique.

Je pense que nous sommes tous ici d'accord pour dire que parité et transparence doivent nous accompagner dans nos débats.

Nous devrons, au terme de ces 4 ans, proposer au peuple une Constitution pouvant rencontrer une large majorité. Commençons dès maintenant en notre sein, à y intégrer toutes les sensibilités dans cet organe majeur. C'est pour cette raison que le groupe VLR vous invite à accepter cette proposition.

**Le président**

La parole est à Madame Kamy May.

**May Kamy**, membre de la constituante, PDC

Mesdames et Messieurs les constituants, plusieurs amendements ont été déposés et plusieurs valeurs ont été promues. Au-delà des luttes de clans, au-delà de tout jeu politique, n'oublions pas ce que nous souhaitons promouvoir, n'oublions pas les valeurs du vingt-et-unième siècle. En ce sens, l'amendement collégial et interpartis de Laurence Vuagniaux, Damien Clerc, Jean-Pierre Rey et Florian Evéquoz remporte l'adhésion de notre groupe. Pourquoi ? Il est le seul modèle qui décloisonne la politique, il est le seul modèle qui permette une représentativité proportionnelle des groupes. Il est le seul modèle qui intègre facilement les personnes qui se révéleront au fil de notre travail. Ne nous leurrons pas, nous sommes la plupart novices, nous avons besoin de cet espace pour nous révéler. C'est ainsi seulement que nous permettrons à la Constitution d'écouter l'opinion d'un maximum de personnes, d'intégrer pleinement les avis divergents, de prendre soin de nos différentes expériences.

Ne soyons pas timides, ne soyons pas trop tièdes, ne soyons pas crédules non plus. Le modèle que propose ce groupe interpartis répond finalement à l'idée que propose la plupart de vos amendements. Un non-cloisonnement, une ouverture, une égalité fonctionnelle entre partis et entre genres. Oui, c'est vrai, telle que présentée, la proposition du groupe n'est pas forcément facile à comprendre, pourtant, si l'on considère l'amendement sur l'article 9, il ne s'agit que d'un pas de plus sur la proposition du VLR. Si l'on considère l'annexe, il ne s'agit que du système proportionnel qui est déjà utilisé, elle ressemble du reste furieusement à la formule magique helvétique. Si l'on considère la cause des femmes, c'est cet amendement qui peut permettre une avancée concrète. C'est pourquoi nous vous invitons à soutenir la proposition interpartis de Laurence Vuagniaux, Damien Clerc, Jean-Pierre Rey et Florian Evéquoz aujourd'hui, merci.

**Le président**

Madame Laurence Vuagniaux.

**Vuagniaux Laurence**, membre de la constituante, LES VERTS

Monsieur le Président, chères et chers collègues, déjà mon avis a été dit par rapport à cet amendement interpartis. Je voudrais juste remettre encore une fois le point sur deux choses qui nous semblent importantes. Donc la proposition interpartis est à notre sens la seule qui garantit vraiment une répartition équitable des différents groupes politiques au sein du collège présidentiel. Il garantit l'accès à nos collègues et amis du Haut-Valais au sein de ce collège présidentiel, il permet également à des femmes de se mettre en valeur durant ces 4 ans et de se proposer pour accéder également à ce statut de collège présidentiel.

Le groupe Vert et citoyens soutient donc cette proposition et nous vous remercions d'en faire autant.

**Le président**

Monsieur Lovey.

**Lovey Jean-François**, membre de la constituante, AC

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le groupe Appel Citoyen a examiné comme tous les groupes attentivement ces propositions qui sont faites et cet article là c'est probablement celui qui a retenu le plus longtemps l'attention et qui a fait l'objet de plus d'analyse. Nous avions trouvé à la proposition interpartis en première lecture une certaine complexité qui jouait contre l'esprit de clarté. Nous trouvions à la position VLR une certaine séduction, mais nous en voyons la limite dans le fait qu'il ne garantissait pas, par écrit et clairement, la parité. Nous croyons, au groupe Appel Citoyen, à une présidence collégiale, à un tournus entre personnes qui ne soit pas figé. Le modèle tel qu'il a été présenté ce matin par Monsieur Clerc au nom du groupe interpartis, paraît beaucoup moins compliqué à l'entendre qu'il pouvait paraître à sa première lecture et surtout aux annexes sur lesquelles on reviendra plus tard.

A titre personnel, je m'engage à soutenir la position interpartis. Le groupe Appel Citoyen laisse la liberté de vote à ses membres.

**Le président**

Merci. Juste pour qu'on soit au clair, on avait une proposition du groupe Socialiste qui est la 9 c), groupe Socialiste et Gauche citoyenne. J'entends que le Parti Socialiste se rallie à la proposition Clerc, donc retire sa proposition 9 c). Appel Citoyen avait une proposition qui a plutôt trait à la parité, est-ce qu'elle la maintient, est-ce qu'elle la retire ?

**Lovey Jean-François**, membre de la constituante, AC

[Micro pas allumé]

**Le président**

Merci, donc je résume, nous avons, ... ah pardon, il y a encore deux demandes de parole, Monsieur Damien Clerc réplique, deux minutes et demie, pas plus.

**Clerc Damien**, membre de la constituante, PDC

On m'a demandé de faire quelques clarifications donc c'est pour ça que je le fais, parce que j'ai dû terminer rapidement. Je précise que ce qui rebutait beaucoup de gens à la première

lecture, c'était qu'on avait proposé dans l'article 12 des fonctions d'administrateurs, de coordination. Ça a été supprimé de l'article 12, on a simplifié vraiment le mode de gouvernance, sous l'impulsion d'ailleurs de Jean-Pierre Rey, VLR.

Et puis, la gouvernance elle appartient d'abord au bureau, c'est aussi important de le dire. Je crois qu'on voit aussi ces jours l'importance de la présidence et puis d'avoir une vraie représentation de toutes les tendances politiques dans cette présidence, aussi par rapport à notre représentation à l'extérieur.

Et puis encore une chose aussi, moi je rêve d'élire un UDC, un Zukunft Wallis, mais des gens pour leurs compétences réelles. Ca m'est égal qu'il soit PDC ou pas. C'est ça un peu notre amendement, ce qu'il cherche à produire c'est la possibilité de mettre vraiment des bonnes personnes à la bonne place. Et ça je pense qu'on devrait être uni derrière cette idée-là. Merci.

**Le président**

Monsieur Philippe Bender.

**Bender Philippe**, membre de la constituante, VLR

Mesdames et Messieurs, tout le monde est de bon aloi. Tout le monde a le coeur sur la main, parce qu'il faut adopter ou refuser des propositions qui touchent aux votes, aux groupes, à leurs forces politiques et la presse nous regarde.

Mais je pense quand même, comme l'a dit François Genoud, que le diable est dans le détail. Si l'on approuve la proposition oecuménique qui vient d'être faite et si l'on analyse la clé de répartition qui est proposée, je m'aperçois quand même, en allemand on dirait d'une certaine Diskrepanz, parce que, bon j'ai étudié au collège de [...], c'était peu de chose pour les mathématiques, mais je sais quand même que le groupe PDC du Valais romand qui a 26 membres serait pour les 4 ans dans le collège. Alors que le groupe radical qui n'a que 21 ne serait que pour deux ans. Mais le groupe des Verts qui en a 10 serait aussi pour deux ans.

Quant au groupe Appel Citoyen sans doute composé de personnalités les plus brillants avec 16 membres, il serait l'équivalent du groupe Valeurs Libérales-Radicales. Et puis, nos amis Haut-Valaisans les noirs et les jaunes, comme on dit, ils y seraient donc aussi deux ans mais avec 21, 13 + 8. Il y a un problème là, c'est-à-dire qu'il y a surreprésentation qu'on le veuille ou non de nos amis de la démocratie chrétienne, mais n'est ce pas normal dans ce pays ? Il y a une surreprésentation pourquoi, parce qu'ensemble cela fait 47, mais si j'additionne ça fait pendant 6 périodes, ils sont toutes les familles réunies d'ailleurs comme aux prochaines élections fédérales, ils sont présents au collège présidentiel. Je vous demanderai quand même de faire preuve non pas de trop de bonté, n'est-ce pas Monsieur Clerc, nous ne sommes pas dans le règne de la philosophie ici, nous sommes dans le règne de la politique et il n'est pas bonne politique sans équité et il n'est pas de concordance purement mathématique, il faut une concordance de l'esprit aussi, une concordance de l'opinion et je vous demanderai donc de réexaminer cela mais, je ne peux pas proposer immédiatement quelque chose, mais n’infligez pas aux minoritaires un sort trop ingrat.

**Le président**

Merci, Monsieur Johan Rochel.

**Rochel Johan**, membre de la constituante, AC

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je prends au bond la balle lancée par Damien Clerc de débattre de la gouvernance de cette Constituante. J'estime que c'est un sujet extrêmement important. Je tiens aussi à préciser que je parle aussi en mon nom personnel et pas au nom du groupe Appel Citoyen. La comparaison avec le Conseil fédéral a été faite et je crois

que l'autorité fédérale incarne pas mal d'éléments très positifs en matière de gouvernance et je pense que la proposition qui nous est faite par les 4 cosignataires a au moins 3 points d'interrogation qui diffèrent du modèle Conseil fédéral et j'aimerais obtenir quelques éclaircissements sur ce point de la part des 4 cosignataires.

La première c'est le postulat de base, l'organe de gouvernance de cette institution serait le collège présidentiel. Je pense que non, l'organe de gouvernance c'est le bureau. Et dans ce bureau toutes les forces politiques doivent être représentées.

La fonction du collège présidentiel est avant tout symbolique, tournée vers l'extérieur, importante bien sûr, mais symbolique tournée vers l'extérieur. Jean Zermatten, qui se trouve là au bureau, n'a pas beaucoup de marge de manoeuvre. Il applique le règlement, il conduit les débat, le président ou la présidente qui se trouvera la devant n'est pas celui qui commande l'assemblée, c'est celui qui gère les débats et son pouvoir est limité par le règlement, et c'est très bien ainsi. Donc premier point d'interrogation, le collège présidentiel doit-il être le lieu de la gouvernance et donc de la représentativité de toutes les forces politiques ? Ne devrait-on pas mettre notre attention sur le bureau qui est le point clé et qui a les compétences clés en main pour gérer cette assemblée ?

Deuxième point : la présidence, car même si c'est collégial, il y aura un président et une présidente. Et là le Conseil fédéral a une méthode très efficace, la méthode du tournus. On sait exactement quand on rentre au Conseil fédéral qui et quand on sera ou les autres collègues seront président. Je pense que cette clarté-là elle manque dans le modèle qui est actuellement en discussion et on va provoquer des doubles élections, d'abord des élections pour entrer dans le collège présidentiel, et ensuite des élections internes à ce collège présidentiel pour déterminer le président et la présidente. J'ajoute même une note, un peu formaliste peut-être mais importante, la compétence de déterminer qui est président ou président de cette assemblée échoit-elle au collège présidentiel qui s'organise librement, ou nous échoit-elle à nous 130 élus ? Et dans ce cas-là le modèle qui est présenté n'est pas satisfaisant parce que nous n'avons plus la compétence de choisir le président, c'est le collège présidentiel qui détermine lui-même qui est le président ou la présidente.

Et troisième élément, cette fameuse formule magique, je regarde du côté de mes camarades de l'UDC, on sait très bien que la formule magique au niveau fédéral elle évolue, parfois dans la douleur, parfois sous le poids de l'histoire, de l'évolution des forces des partis, et à la suite de Philippe Bender, j'aimerais en savoir plus sur cette formule magique telle qu'elle est actuellement proposée par les 4 cosignataires. C'est un peu le paquet surprise en l'état, c'est aussi valable pour la proposition VLR, absolument, c'est aussi certainement valable pour la proposition simplement à 4, collégiale. On doit en savoir plus sur comment vont être réparties les différences politiques dans ces différents collèges présidentiels. Car c'est là au fond l'élément essentiel en termes de représentativité vers l'extérieur.

Et, je suis extrêmement content qu'ont ait repoussé la discussion pour la parité qui ne vient pas interférer avec cette discussion-ci et qu'on ait cette discussion après coup. J'espère que nous auront là aussi un vote très clair en vue de la représentativité des femmes et des hommes et toute la population dans cette assemblée. Merci pour votre attention.

**Le président**

Monsieur Clerc, vous avez déjà eu deux fois la parole, dont une fois au-delà de 5 minutes, donc je ne peux pas vous l'accorder.

Monsieur Rochel a déjà eu la parole, Monsieur Evéquoz. Je vous redonnerai la parole après Monsieur Rochel, laissons Monsieur Evéquoz.

**Evequoz Florian**, membre de la constituante, AC

Alors je vais tenter de répondre aux 3 points soulevés par Monsieur Rochel ainsi que demander une petite clarification à la présidence de l'assemblée.

Premier point, Monsieur Rochel dit "ce collège présidentiel n'est pas le lieu de la gouvernance, il est celui de la représentativité vers l'extérieur". Je ne vois pas en quoi cela pose un problème d'exiger que la représentativité vers l'extérieur de la Constituante respecte les diverses forces politiques qui sont présentes dans le plenum.

Deuxième point : il parle de la présidence, comment est choisie la présidence dans ce modèle-là ? Il est vrai que ce modèle-là ne fixe pas dans l'article 9 le mode d'élection de la présidence. Il est inscrit que le collège s'organise librement comme c'est le cas d'ailleurs dans la proposition initiale et je pense que nous pouvons faire confiance à 4 personnes qui vont être amenées à travailler ensemble durant toute l'année pour assurer un tournus dans la présidence qui soit raisonnable et qui donne satisfaction.

Ensuite, troisième point, la question de la formule magique. Là je tiens à préciser, il faut être extrêmement clair : l'annexe qui a été donnée par les cosignataires dont je fais partie, n'est pas la formule magique que nous exigeons. Si nous acceptons, et ça répond aussi à l'interrogation de Monsieur Bender, si nous acceptons l'article 9 en l'état, cette formule magique qui fixe quel parti a droit à combien de mandats dans ce collège présidentiel dans lequel au final 10 personnes seront élues, cela sera à déterminer par l'assemblée de la Constituante.

Et puis finalement le dernier point, effectivement l'amendement proposé se compose de deux parties distinctes, il y a un article 9 et un article 12. Et là, j'aimerais que la présidence confirme bien que maintenant on ne se prononce que sur l'article 9, c'est-à-dire que sur la composition et le mode d'élection du collège présidentiel.

Voilà, merci.

**Le président**

Je confirme effectivement qu'on parle de l'article 9.

Monsieur Perruchoud

**Perruchoud Edmond**, membre de la constituante, UDC

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je sais que d'entendre ma voix vous surprend. Vous étiez surpris de mon silence jusqu'ici, j'en suis convaincu. Je ne vais pas m'exprimer longuement. Ce débat est particulièrement intéressant, passionnant intellectuellement et compliqué.

J'aimerais qu'on revienne à des valeurs sûres. Pardonnez-moi, j'ai fait du plagiat au bureau transitoire en venant proposer une présidence quadricéphale et à Genève, où les tensions étaient très fortes, le système du bureau présidentiel quadricéphale a fait ses preuves.

Alors je vous propose Mesdames et Messieurs de ne pas faire de l'expérimental ici. Prenons un exemple qui a fonctionné et cet exemple peut être incorporé au niveau de la Constituante, de la République et Canton du Valais. En ce qui concerne la répartition des rôles au sein de ce collège présidentiel, ces présidents devront assumer, le rôle n'est pas facile, je peux vous dire, il n'y a pas simplement la représentation, il y a beaucoup de travail de préparation. Alors pas d’expérimental. Moi je reviens à la solution quadricéphale que j'ai pris à nos amis du bout du lac de Genève pour ne pas dire le lac Léman. J'aimerais vous dire, Mesdames et Messieurs, le fait que cette présidence quadricéphale doit marcher, doit se retrouver effectivement, j'ai déjà entendu des appétits où certains partis ont dit : nous dans les 4 ans, on veut être la quatrième année, et vous savez pourquoi ? Pour que le nom du président qui est là la quatrième année sera au fond de cette nouvelle Constitution pendant un siècle si on lui souhaite bonne vie. Voilà ce que je tenais à vous dire Mesdames et Messieurs, je serai assez enclin à insister pour que l'on prenne

la solution d'une présidence quadricéphale, pas parfaite mais celle-ci comporte le mois de défauts. Je vous remercie beaucoup de votre attention.

**Le président**

Nous avons donc maintenant à nous déterminer sur le modèle, je répète que nous avons la proposition 9 a), que j'appelle proposition Clerc qui a été exposée à plusieurs reprises, on a le retrait des propositions 9 b) et 9 c), la proposition du groupe Femmes est à discuter après sous l'angle de la parité. Ensuite nous avons la proposition du VLR 9 e), la proposition UDCVr 9 f), et je rajoute un 9 g) puisque Monsieur Perruchoud demande le maintien de l'article le 9 alinéa 1 tel que présenté par le bureau, ledit bureau s'étant rallié à la proposition du VLR. Alors je vous propose…. Et puis on a bien sûr la proposition, si je l'ai pas dit, 9 e) de l'UDCVr que j'appelle modèle Grand Conseil, sans préjudice de toutes les nuances que vous avez apportées oralement. Alors l'ordre de la discussion est d'opposer la proposition Clerc 9 a) à la proposition de l'UDC. Donc les deux modèles, le premier modèle Clerc contre le modèle UDC. Alors pour le modèle Clerc on vote vert, pour le modèle UDC on vote rouge. C'est parti.

Alors le modèle Clerc reçoit 102 voix, le modèle l'UDCVR 21 voix, 3 abstentions.

Nous votons maintenant la proposition Clerc, toujours la même, contre la proposition 9 g) donc la composition actuelle de l'alinéa 1. Alors pour la proposition Clerc vert, pour la proposition g) c'est rouge.

Alors le résultat : 97 voix pour la proposition Clerc 9 a) et 12 voix pour la proposition 9 g.

Nous votons maintenant toujours la proposition Clerc 9 a) contre la position VLR retenue également par le bureau. Alors ici, alors ça veut dire 9 a) contre 9 e). La proposition VLR comme elle est également celle du bureau se vote en vert. VLR vert et la proposition Clerc en rouge.

Le vote est terminé, la proposition Clerc l'emporte par 84 voix contre 35 à la position VLR/bureau et 5 abstentions.

Donc le modèle qui est retenu est le modèle de la proposition Damien Clerc, Laurence Vuagniaux, Jean-Pierre Rey et Florian Evéquoz.

Alors maintenant pour parler de la parité, donc de la composition des membres du collège présidentiel, là on a un collège présidentiel à 4.

Madame Jenny Voeffray demande la parole.

**Voeffray Jenny**, membre de la constituante, PDC

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Constituante, pourquoi la parité au sein du collège présidentiel, quel que soit le modèle choisi d'ailleurs, n'a rien d'une démarche purement féministe. Le groupe de femmes qui a cosigné l'amendement que je représente ici trouve que le collège présidentiel devrait être le reflet de toute la population valaisanne, quels que soient les partis aussi et quel que soit le genre. Et vous savez parfaitement que les systèmes actuels peinent à faire occuper des places aux femmes. Mais pourquoi donc ? Parce que le système politique est une espèce de grande machine pleine de rouages qui a été conçue par des hommes, il y a longtemps, pour des hommes. Ils ont tenu bien sûr à ce que toute la population soit représentée et puisse y exprimer ses opinions. Mais il n'y avait que des hommes, donc pour départager il fallait décider les différences d'opinions uniquement et pas de genre. En 1971 les femmes rentrent en politique oui, mais la machine est toujours la même. Elle n'est pas vraiment prévue pour les femmes, celles qui s'y lancent d'ailleurs son bien courageuses et doivent faire preuve d'une grande capacité d'adaptation à ce monde-là.

Mais du fait que la machine et ses rouages n'ait pas changé, force est de constater que nous sommes toujours minoritaires même si depuis 1981 l'égalité hommes-femmes est inscrite dans la loi.

En fait, c'est comme si aux jeux olympiques quand les femmes ont été acceptées, on n'avait pas créé de catégorie, on leur avait juste dit, venez jouer avec nous, point. Non, il faut faire des catégories parce qu'on est différent on se complète, mais en est différent.

Et par contre ce qui est fantastique dans notre démocratie, on l'a vu là avec l'acceptation de cet amendement qui veut absolument tenir compte de tous les avis et tous les partis, on a un système proportionnel qui fait des calculs compliqués pour arriver à une répartition équitable, on crée des sièges pour y placer des personnes parce que ça nous paraît plus juste et plus équitable. On cherche la concordance, on crée ces catégories. C'est donc une préoccupation constante de tout bon citoyen helvétique que tout le monde puisse être représenté. Alors pourquoi pas pareil pour les femmes ? Il est donc primordial de repenser une toute nouvelle machine politique qui tienne compte de la présence égale de femmes et d'hommes dans la population parce que nous sommes différentes et parce que nous nous complétons. Il est prouvé que dire simplement que les femmes doivent être représentées est clairement insuffisant pour arriver à cette répartition équitable, même si personne ne remet en question le principe de l'égalité.

Alors oui, Mesdames et Messieurs, au sein du collège présidentiel, pensons comme si nous partions depuis le début, prévoyons les places, les sièges pour les femmes et formons un collège présidentiel mixte et équilibré hommes-femmes, représentatif de toute la population valaisanne. Car c'est ce collège présidentiel qui nous représentera durant ces 4 ans auprès d'une population composée tant de femmes que d'hommes. Nous écrivons une Constitution pour des générations futures pour qui la parité sera une évidence, donnons l'exemple. Alors pourquoi demander la parité n'est pas une démarche féministe ? Déjà parce qu'il vous assure également à vous, Messieurs, votre place. C'est parce que c'est une recherche de compromis typiquement helvétique tout simplement. Et comme je suis biochimiste, je conclurai par ceci : la parité est un équilibre génétiquement naturel. Merci de votre attention et de votre soutien.

**Le président**

Merci Madame Voeffray, Monsieur Philippe Bender.

**Bender Philippe**, membre de la constituante, VLR

Je me pose quand même quelques petites questions, non que je sois hostile à la parité, mais est ce que l'instrument des quotas, des quotas absolus, fixes, gravés dans le marbre, comme le coeur du Valais, est-ce que l'instrument des quotas est vraiment toujours équitable ? Tient-il toujours compte des compétences ? On peut avoir des femmes compétentes comme des hommes compétents et je ne suis pas sûr que ce soit le meilleur instrument parce qu'il ressemble plus à un sabre. Il ressemble plus à un canon qu'à une affaire de finesse.

La deuxième question c'est celle-ci, elle me tourmente depuis un sacré moment, c'est que cette Constitution élaborée par nous tous s'adresse à qui ? Elle ne s'adresse pas aux hommes et aux femmes, elle s'adresse au peuple valaisan. Hommes et femmes font le peuple. Ne commençons pas à séparer ce qui est uni. Ne commençons pas à mettre d'un côté ceci, d'un côté cela, de l'autre cela, non, nous avons déjà assez de peine à être un seul peuple entre le Haut-Valais et le Bas-Valais, entre la montagne et la plaine. N'ajoutons pas encore au fond quelques lignes de démarcation qui s'effondrent, quelques murs qui vont s'effondrer devant l'esprit d'ouverture et de justice des Valaisans et Valaisannes.

**Le président**

Monsieur Fauchère s'il vous plait.

**Fauchere Cyrille**, membre de la constituante, UDC

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, sans surprise mais sans vous faire injure non plus, l'UDC du Valais romand s'oppose à toute forme de quotas. Une simple observation très personnelle, le quota ça n'est pas un compromis.

Le quota pour moi, c'est insultant au regard des qualités de chacun et des ambitions de chacun, je vous remercie.

**Le président**

Madame Rey-Siggen.

**Rey-Siggen Janine**, membre de la constituante, AdG

Monsieur le Président, chères et chers constituants, la proposition déjà que nous faisons sur la parité elle devra être modifiée puisque maintenant nous avons décidé du modèle et puisque nous avions noté : elle se compose de 4 membres élus par la Constituante pour 4 ans formant le collège présidentiel, il faudra modifier cela puisque le modèle a été choisi. La suite de notre proposition, de ma proposition, est que la parité hommes-femmes est garantie dans le collège présidentiel.

Durant la campagne, nous avons beaucoup entendu parler de la parité hommes-femmes, des femmes et des hommes de tous bords et de tous âges se sont déclarés en faveur de cette représentation équitable des deux genres, deux genres qui, faut-il le rappeler, composent l'humanité à parts égales.

Nous voici arrivés aujourd'hui à une première étape où la mise en pratique de ce principe essentiel est enfin à notre portée. Pour l'exemple chères et chers collègues, osons la cette parité. Oublions les discours qui répètent à longue vie la difficulté de trouver des femmes pour les listes électorales. Oublions les petits calculs politiques habituels. Laissons au passé les propos désabusé, compliqué, pas juste, trop difficile. Ayons de l'audace, convoquons ici et maintenant les promesses d'égalité contenues dans les lois et règlements de l'Etat et osons enfin la parité dans les instances de cette Constituante. Même si les femmes ne représentent pas le 50 pourcent de cette assemblée, elles sont là, et bien là et prêtes à s'engager doublement s'il le faut, prêtes à relever le défi d'incarner la moitié féminine de la population de ce canton. C'est la première fois qu'un quota prendrait tout son sens puisqu'il est légitime que des femmes élues puissent accéder tout pareillement que les hommes à des fonctions électives à l'intérieur d'un même collège d'élues et d'élus. La Constitutante se doit d'être une plateforme représentative d'un nouveau souffle de la société civile. En cette année du trentième anniversaire de la grève des femmes et au vu des avancées peu spectaculaires enregistrées jusqu'à ce jour concernant l'égalité, il est nécessaire de tout mettre en œuvre pour accélérer le mouvement. La Constituante doit être cet accélérateur. Faisons en sorte qu'il y ait en la matière un avant et un après Constituante. Dans les autres cantons romands, les Constituantes ont permis l'émergence d'une classe politique renouvelée. Il est important que la visibilité soit pareille pour les femmes et pour les hommes dans ce collège présidentiel qui est celui de la représentativité. Il est temps de donner aux filles, adolescentes, jeunes femmes, femmes de ce canton, la chance de se projeter dans des fonctions féminines, s'imaginer présidente, vice-présidente, rapporteure de commission, en toutes lettres. Voilà pourquoi nous demandons, je demande pardon, je suis novice en politique, et tout à l'heure j'avais parlé au nom du groupe Femmes, je parle en mon nom propre, qu'il y ait au moins une femme dans chacune des fonctions de la Constituante et en plus la parité dans le collège présidentiel. Je vous invite donc fermement à voter oui à l'amendement que nous proposons à l'article 9 du règlement concernant la parité hommes-femmes, je vous en remercie.

**Le président**

Monsieur Rochel.

**Rochel Johan**, membre de la constituante, AC

Mesdames et Messieurs, vous l'aurez remarqué, ça ne vous aura pas échappé, les femmes défendent la parité, certains hommes l'attaquent donc je me lève très symboliquement pour que pas seulement on entende les femmes défendre la parité mais vraiment aussi les hommes, en tout cas un homme, parce que l'égalité, la parité est aussi une affaire d'hommes et nous avons vraiment collectivement tous à y gagner si les hommes comme les femmes de manière égale sont représentés dans cet organe de représentation vers l'extérieur, je reprends les mots de mon collègue Evéquoz, qui est le nouveau collège présidentiel que nous avons choisi à l'article 9.

Quels sont les deux arguments clés pour la parité et l'égalité dans un tel collège ? La représentativité, Janine l'a dit, 50 pour-cent d'hommes 50 pour-cent de femmes dans la population. Si l'on veut que cette Constituante travaille au nom de cette population, elle doit la représenter dans son organe représentatif. Le deuxième argument qui est bien sûr un argument très fort c'est la diversité. Les décisions sont meilleures, sont plus légitimes, sont plus efficaces quand elles sont prises dans un organe qui est lui-même divers et il faut assurer cette diversité en encrant ce principe de parité pour le collège présidentiel. Je vous demande donc de soutenir cet amendement, cette demande de parité, cette demande d'égalité. Il en va vraiment de la représentativité, de la diversité de ce futur collège présidentiel.

Merci beaucoup.

**Le président**

Si la parole n'est plus demandée je mets au vote le principe de la parité, ce qui voudrait dire que dans la proposition 9 d), nous prenions la phrase : la parité hommes-femmes est garantie dans le collège présidentiel pour être intégrée dans le modèle Clerc.

Je répète, si on accepte le principe de la parité dans la proposition 9 d) on reprend la phrase : la parité hommes-femmes est garantie dans le collège présidentiel pour être intégrée dans le modèle Clerc.

Qui est pour vote vert, ...

Monsieur Perroud.

**Perroud Bruno**, membre de la constituante, UDC

Monsieur le Président, chers collègues, on traite sur des amendements. Un amendement on l'accepte ou on le refuse, on ne peut pas mixer les amendements en cours de jeu.

Donc, je propose que cette question et l'autre question qui a été soulevée tout à l'heure au point 8 et 9, soient traitées en deuxième lecture. Parce qu'on se rend bien compte qu'en une seule lecture, ce règlement ne pourra pas être terminé. Un amendement, on le vote, oui ou non, on ne peut pas mixer d'autres amendements, c'est la règle du règlement du Grand Conseil. A part si, comme tout à l'heure, on s'assied sur le règlement.

**Le président**

Monsieur Perroud, nous avons voté une motion d'ordre de manière très unanime alors que l'on discutait du principe de la parité, il est donc évident que l'on va voter sur le principe de la parité, ce qui veut dire qu'on accepte ou on refuse ce principe de la parité. La question de la deuxième lecture sera une question qui sera évoquée en fin d'après-midi j'imagine.

Qui a demandé la parole ?

Monsieur Fauchère.

**Fauchere Cyrille**, membre de la constituante, UDC

Oui Monsieur le Président, vous avez raison, on a accepté une motion d'ordre et cette motion d'ordre demandait que cette question soit traitée en dernier. Et la remarque du collègue Perroud est tout à fait pertinente est correcte au vu du règlement. Moi je n'ai aucun problème à traiter la question de la parité en dernier, ce qui lui donne une attention particulière que je ne regrette pas et que je ne conteste pas, mais la remarque du collègue Perroud reste valide.

On ne découpe pas un amendement pour l'insérer dans un autre.

**Le président**

Ok, selon le principe du règlement on ne devrait pas pouvoir amender un amendement... ça me paraît un petit peu étrange étant donné qu'on était unanimement pour discuter de ce principe de la parité qui, évidemment, a une incidence sur le modèle et on en a parlé, c'est-à-dire que si on l'accepte, on peut également à mon avis l'adopter dans un modèle, c'est pas contradictoire, c'est pas deux choses qui s'opposent.

Monsieur Bourgeois.

**Bourgeois Gaël**, membre de la constituante, AdG

Monsieur le Président, chères et chers collègues, il existe à mon avis deux possibilités pour régler cette question. La première, et vous me pardonnerez mais je n'ai pas l'article en tête concernant le règlement du Grand Conseil sur lequel on s'appuie, dit qu'à la fin de la discussion, nous pouvons rouvrir la discussion sur n'importe quel article du projet de règlement qui est aujourd'hui étudié.

Alors soit nous prendrons cette disposition à la fin pour en discuter aujourd'hui malgré les tentatives de reporter les discussions et de ralentir les débats, soit je propose de faire une nouvelle motion d'ordre pour clairement demander, et sachant que la motion d'ordre est supérieure à toute activité, je peux aussi proposer une motion d'ordre pour que nous traitions uniquement cet aspect-là. L'assemblée étant souveraine par elle-même, si elle décide de contredire son propre règlement, elle est autorisée à le faire. Monsieur le Président, je vous laisse vérifier.

**Le président**

Madame Voeffray.

**Voeffray Jenny**, membre de la constituante, PDC

Je n'ai rien à ajouter à ce qu'a dit Monsieur Bourgeois.

**Le président**

Quelqu'un souhaite encore s'exprimer ?

Alors sinon motion d'ordre présidentielle, je propose que nous fassions une motion d'ordre qui permette de valider, une fois que le choix est fait, mais il faut d'abord que le choix soit fait entre parité et non parité. Que si le choix est fait pour la parité, on puisse ajouter au modèle Clerc la phrase suivante : la parité hommes-femmes est garantie dans le collège présidentiel. Alors tout d'abord la motion d'ordre : si vous êtes d'accord avec cette motion de contredire notre règlement et de pouvoir amender le projet Clerc, vous votez vert, si vous êtes contre, vous votez rouge.

Le résultat : 96 pour cette motion d'ordre, 22 contre, 7 abstentions. Donc maintenant je mets au vote le principe de la parité, ceux qui sont d'accord pour introduire dans le modèle Clerc : la parité hommes-femmes est garantie dans le collège présidentiel en plus des deux régions linguistiques, c'est déjà dedans donc ça n'est pas nécessaire, qui est pour ce principe de la parité vote vert, qui est contre vote rouge.

La votation est terminée, le principe de « la parité hommes-femmes est garanti dans le collège présidentiel » est intégré au modèle Clerc par 78 voix, 31 contre ,17 abstentions. Je vous remercie.

Je vous propose juste dans la minute qui suit de prendre encore l'alinéa 3 de cet article 9 comme ça on peut terminer cet article 9. On a une proposition du VLR pour la révocation d'un membre du collège présidentiel. D'après le bureau de la faire à la majorité qualifiée de 87 des membres constituants, pour le VLR une majorité simple suffit. Qui est pour la majorité à 2/3, celle du bureau, vote vert, qui est pour la majorité simple du VLR vote rouge. La votation est lancée.

Le vote est terminé, le résultat est 74 pour le maintien de la majorité qualifiée à 2/3 contre 47 pour la majorité simple.

Je vous remercie de votre assiduité. Je vous donne rendez-vous à deux heures. Nous continuerons la lecture avec l'article 10.

La séance est levée à 12:05.